



2018

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOUR'HUI —

SOMMAIRE

L'ONF en quelques mots

L'édito Jean-Yves Caultet

L'édito Jean-Marie Aurand

INTRO

- 06 La gouvernance de l'ONF
 - 07 L'organigramme de l'ONF
 - 08 L'écosystème ONF
 - 09 Le conseil d'administration de l'ONF
 - 10 L'ONF aux côtés des communes forestières et des territoires
 - 12 Mécénat d'entreprises
-

2018, L'ONF EN ACTION

- 16 Collectif de travail
 - 22 Mener une gestion durable des forêts et développer la filière bois
 - 32 Préserver l'environnement et répondre aux enjeux climatiques
 - 42 Anticiper et gérer les risques naturels
 - 52 Agir au plus près des populations et des territoires
 - 64 Des produits et des services sur mesure
 - 74 Le groupe ONF
-

RESSOURCES

- 84 Bilan économique
- 88 L'expertise juridique
- 90 50 ans de documentation



L'ONF

en quelques mots

Un établissement au service de l'Etat et des collectivités

De la métropole à l'outre-mer, l'Office national des forêts assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'Etat et aux collectivités territoriales.

Des missions diverses pour une forêt gérée

Chaque jour, les forestiers veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement des forêts et des espaces naturels. Au cœur de ces actions, un principe : la forêt française est un espace aux ressources multiples, dont la gestion permet de concilier trois objectifs indissociables : répondre aux besoins des hommes grâce à la production et la récolte de bois, préserver la biodiversité et accueillir le public.

Des missions au service de la prévention des risques naturels

A la demande de l'Etat, l'ONF assure plusieurs missions d'intérêt général dans le domaine des risques naturels : protection du littoral, grâce notamment à des actions de stabilisation des dunes; restauration des terrains de montagne, avec 11 équipes dédiées notamment à la prévention des glissements de terrain et à la lutte contre les avalanches ; défense des forêts contre les incendies grâce à l'expertise de plus de 200 forestiers spécialisés.

Une activité dans le domaine concurrentiel

Fort de son expérience de gestionnaire des forêts publiques, l'ONF propose également des prestations à destination des collectivités, des entreprises et des particuliers souhaitant valoriser leurs espaces naturels. Au cœur de ces actions situées à la croisée des enjeux économiques, écologiques et sociaux, l'ONF est un acteur incontournable au service du développement durable et de la transition énergétique.





Les fondamentaux de l'ONF

Le régime forestier

socle juridique de l'action de l'ONF

En application du code forestier et des politiques environnementales nationales et européennes, la gestion menée par l'ONF s'effectue dans un cadre réglementaire précis. Ce cadre porte le nom de « Régime forestier » et s'applique à la gestion des forêts domaniales et des collectivités. Il définit un certain nombre de règles visant à prendre en compte les différentes fonctions de la forêt : production de bois, préservation de l'environnement et accueil du public tout en garantissant le renouvellement, l'intégrité foncière et la pérennité du patrimoine forestier.

L'aménagement forestier

outil clé pour la gestion durable des forêts

L'aménagement constitue le document de planification sur lequel s'appuie la gestion forestière à l'échelle de chaque forêt publique. Document essentiel, il permet d'appliquer localement, sur une échelle de vingt ans, les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit notamment en programmes de travaux forestiers et de récolte de bois.

Afin de tenir compte des réalités territoriales des forêts, des évolutions de ces documents de gestion ont été proposées en 2016 : le règlement type de gestion (RTG) pour les forêts à faible enjeu dont la surface est inférieure à 25 hectares ; l'aménagement synthétique, adapté à des niveaux d'enjeux moindres concernant les quatre fonctions principales de la forêt (économique, écologique, sociale et fonction de protection).

Le mot de

Jean-Yves Caullet

Président du conseil d'administration de l'ONF



Le 18 avril dernier, le Président de la République s'est rendu à Voivres dans les Vosges pour rencontrer les acteurs de la filière forêt-bois. À cette occasion, il a réaffirmé la nécessité de développer une politique dynamique pour cette filière. Cela s'est traduit le 16 novembre par le plan interministériel pour relancer la filière forêt-bois ainsi que par la signature de la seconde édition du contrat de filière 2018-2022.

Ces orientations marquent la nécessité de reconnaître le rôle central de la forêt et de la filière bois dans la lutte contre le changement climatique. Ce faisant, elles rappellent la complémentarité entre les fonctions économiques et environnementales de la forêt. C'est plus que jamais dans ce cadre que l'ONF va jouer son rôle de gestionnaire des forêts publiques en lien avec ses partenaires.

Nos concitoyens de plus en plus sensibilisés aux enjeux environnementaux ont vu également en 2018 la forêt devenir un thème de débat médiatique. Ce sujet fondamental pour notre société mérite un meilleur partage des connaissances, et un effort particulier des équipes de l'ONF pour faire connaître et partager les objectifs d'une récolte durable de tous les bienfaits de la forêt au-delà des horizons conjoncturels immédiats.

« Développer
une politique dynamique
de la filière forêt-bois. »

Jean-Marie Aurand

Directeur général par intérim

2018 a été une année exigeante pour l'Office qui a poursuivi ses efforts pour améliorer l'efficacité de sa gestion. L'augmentation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée, la maîtrise des charges ont fortement mobilisé la communauté de travail de l'établissement. Ces efforts ont payé, la situation financière de l'ONF a évolué positivement. Le résultat net de l'exercice s'est amélioré de 3,4 millions d'euros par rapport à 2017, même s'il reste déficitaire. Ces résultats encourageants n'auraient pas été possibles sans la détermination et le professionnalisme des équipes de l'ONF. Engagées au quotidien au service de l'intérêt général, elles prouvent chaque jour, de la métropole à l'outre-mer, grâce à leurs compétences, leur plus-value dans la gestion et la valorisation des forêts publiques françaises et des espaces naturels. Je les en remercie vivement.

Je salue également tous les fidèles partenaires et clients de l'ONF qui grâce à leur professionnalisme et leur savoir-faire nous font progresser. Ce sont les partenariats et notre capacité à interagir avec nos parties prenantes qui sont porteurs de résultats et d'excellence. Face aux défis qui nous attendent, ces coopérations sont essentielles.

Gestion durable des forêts dans un contexte de changement climatique, bio-économie et énergies renouvelables à développer, nouveaux risques naturels à prévenir, biodiversité à préserver, attentes de nos concitoyens pour des forêts ouvertes et accueillantes, sont en 2019 autant d'enjeux auxquels l'ONF devra continuer de répondre.

Mais en 2019, l'ONF va également écrire une nouvelle page de son histoire. Les rapporteurs de la mission interministérielle en cours proposeront prochainement des pistes d'évolution. Il appartiendra alors aux ministères de tutelle de décider d'un nouveau projet d'avenir pour l'établissement. Notre maison a de grandes ressources, nous l'avons encore une fois démontré cette année. Restons mobilisés et confiants dans l'avenir.

« 2018,
une année
exigeante
pour l'Office
et un tournant
pour l'avenir. »







Intro

6

La gouvernance de l'ONF

7

L'organigramme de l'ONF

8

L'écosystème ONF

9

Le conseil d'administration de l'ONF

10

L'ONF aux côtés des communes forestières
et des territoires

12

Mécénat d'entreprises

La gouvernance de l'ONF

La mission de gestion durable des forêts publiques s'appuie sur la mobilisation de plusieurs instances de gouvernance essentielles à l'efficacité des missions conduites par l'ONF.



Conseil d'administration

Comprenant 30 membres, le conseil d'administration de l'ONF est présidé par Jean-Yves Caullet, maire d'Avallon (Yonne) et compte deux vice-présidents : Dominique Jarlier, président de la FNCOFOR et Philippe Siat, président de la Fédération nationale du bois. Le président et ses membres sont nommés par décret ou arrêté du Gouvernement. Le champ de compétence de cette instance, qui se réunit trois fois par an, est défini par le Code forestier.



Comité consultatif de la forêt communale

Composé d'une quinzaine de membres permanents, ce comité débat des choix stratégiques liés à la gestion de la forêt communale. Présidé par le président de la FNCOFOR, il accueille notamment des représentants des personnels de l'ONF, de l'Association des Régions de France, de l'Assemblée des Départements de France, de la Fédération nationale du bois, de France Nature Environnement et de la forêt privée.



Comité de direction et séminaire des directeurs et chefs de départements

Un comité de direction restreint se réunit chaque semaine. Il est composé d'une dizaine de membres représentant l'équipe rapprochée du directeur général (adjoints, directeurs centraux...).

Une fois par mois, ce comité de direction, chargé du pilotage opérationnel de la stratégie de l'Office, est élargi à l'ensemble des directeurs territoriaux sous la forme d'un comité de direction plénier.

Une fois par an, un séminaire de deux jours réunit le comité de direction et les directeurs des agences territoriales, des agences travaux, des bureaux d'études, de l'agence nationale étude-travaux (ANET), des services de Restauration des terrains de montagne (RTM), des services de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) ainsi que les chefs de départements du siège.



Comité consultatif des forêts d'Outre-mer

Créé à l'occasion du contrat d'objectifs et de performances 2016-2020, le comité consultatif des forêts d'Outre-mer est une instance d'échange et d'écoute visant à une meilleure prise en compte des spécificités des forêts d'Outre-mer dans la gestion des territoires ultramarins. Le comité est composé d'élus représentant l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des Départements de France (ADF) et Régions de France. Il est complété par un représentant du Conservatoire du littoral, de l'Agence française pour la biodiversité, de la FNCOFOR, de la Fédération des entreprises des Outre-Mer, de FNE, du CIRAD et des représentants des ministères.

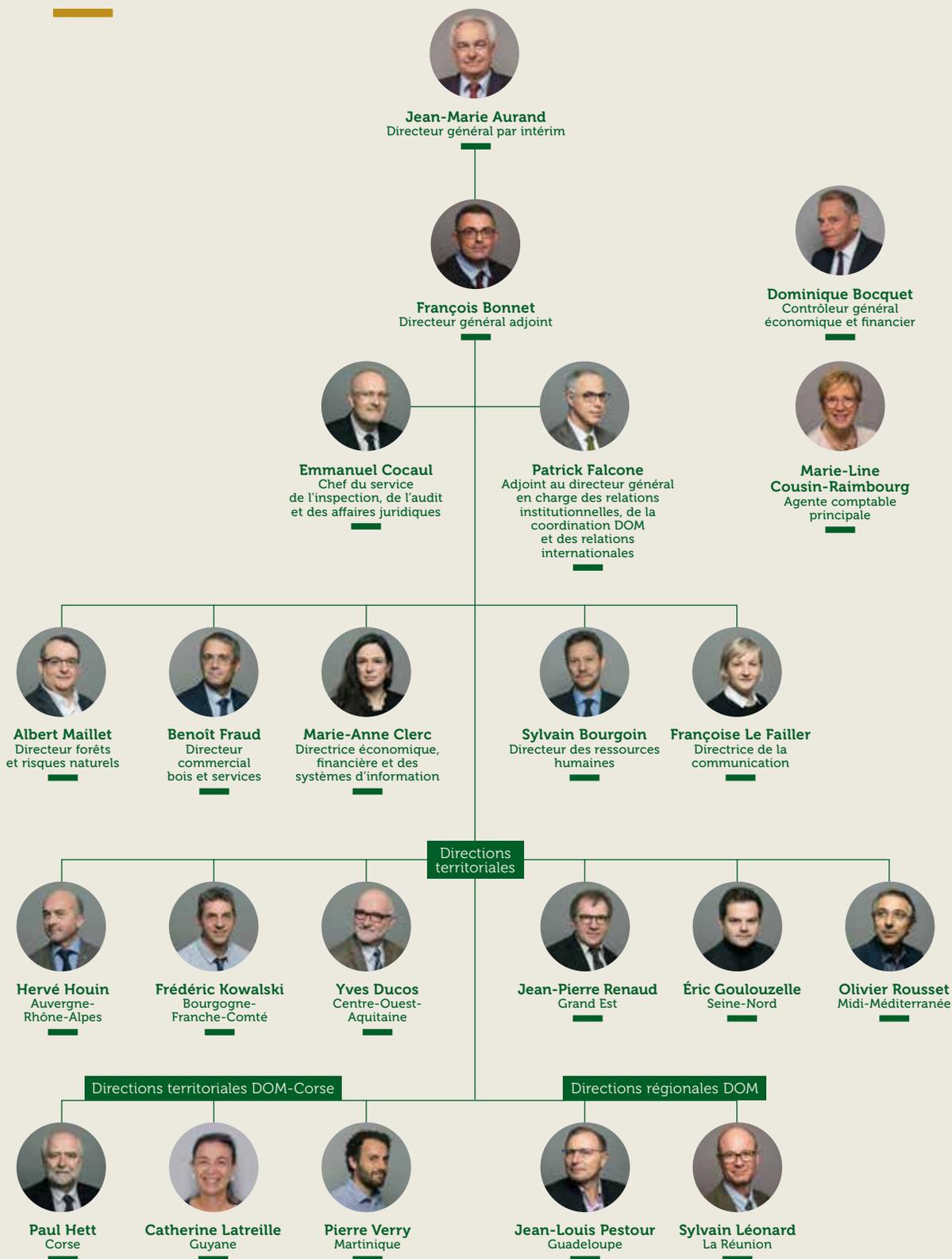


Comité scientifique

Composé de 15 membres nommés pour quatre ans, le comité scientifique de l'ONF est une instance de réflexion, de proposition et d'évaluation qui se réunit deux fois par an. Elle formule des avis à la demande de l'ONF ou en auto-saisine, dans divers domaines : gestion des forêts ; mise en œuvre des politiques nationales ou européennes ayant des incidences sur la gestion forestière ; évaluation des programmes ONF de recherche-développement ou tout sujet relatif à l'activité de l'ONF et ses liens avec l'aménagement du territoire et l'environnement.

L'organigramme

Au 2 avril 2019



L'écosystème ONF

Grâce à la diversité de ses missions et de ses actions, l'ONF est un partenaire important d'un large réseau d'acteurs économiques, institutionnels, associatifs et scientifiques. Autant de coopérations qui font de l'ONF un acteur central du développement durable en France.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Fédération des parcs naturels régionaux
- Réseau des Grands Sites de France
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

TOURISME

- Fédération française de randonnée pédestre



RECHERCHE

- Institut national de l'information géographique et forestière
- Muséum national d'histoire naturelle
- Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- Institut national de la recherche agronomique
- Centre national d'études spatiales
- Centre national de la recherche scientifique
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- Bureau de recherches géologiques et minières



MINISTÈRES

- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Ministère de la Transition écologique et solidaire
- Ministère des Outre-mer

ASSOCIATIONS D'ÉLUS

- Fédération nationale des communes forestières
- Régions de France
- Assemblée des départements de France
- Association des maires de France
- Association nationale des élus de la montagne
- Association nationale des élus du littoral



EUROPE

- FEADER
- EUSTAFOR



CERTIFICATIONS

- PEFC France
- FSC France



ENVIRONNEMENT

- Agence française pour la biodiversité
- Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- Conservatoire du littoral
- France Nature Environnement
- Union internationale pour la conservation de la nature
- Fédération nationale des chasseurs
- Ligue pour la protection des oiseaux
- Syndicat des énergies renouvelables
- Fédération des conservatoires botaniques nationaux
- Fédération des conservatoires d'espaces naturels
- Office pour les insectes et leur environnement
- Société française pour l'étude et la protection des mammifères
- Association française de pastoralisme
- Société herpétologique de France

FILIÈRE BOIS

- France Bois Forêt
- Fédération nationale du bois
- Fransylva
- Centre national de la propriété forestière



Le conseil d'administration de l'ONF

30 membres titulaires (mars 2019)

- Président :
Jean-Yves Caullet
- Premier vice-président :
Dominique Jarlier
- Deuxième vice-président :
Philippe Siat

Représentant du Premier ministre :

- **Audrey Bourolleau**,
conseillère Agriculture, Pêche,
Forêt et Développement rural
à la présidence de la République

Représentants du Conseil d'État, de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des Finances :

- **Bertrand Brassens**,
inspecteur général des Finances
- **Monique Saliou**,
conseiller maître à la Cour des comptes

Représentants du ministre chargé des Forêts :

- **Sophie Delaporte**,
secrétaire générale
- **Valérie Métrich-Hecquet**,
directrice générale de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Représentants du ministre chargé du Budget et des finances publiques :

- Sous-direction des Dépenses
et des Recettes de l'État et des
opérateurs (en attente de nomination)
- **Morgan Larhant**, sous-directeur
de la 7^e sous-direction de la direction
du budget

Représentant le directeur général des entreprises au ministère chargé de l'Industrie :

- **Claude Marchand**,
chef du bureau matériaux

Représentants du ministre chargé de l'Environnement :

- **Brice Huet**, adjoint au directeur
de l'Eau et de la biodiversité
- **Laure Tourjansky**, chef du service
des Risques naturels et hydrauliques

Représentant le directeur du développement des territoires au Commissariat général à l'Égalité des territoires :

- **Sophie Duval-Huwart**,
directrice du développement
des capacités des territoires

Représentant le directeur de la modernisation et de l'action territoriale au ministère de l'Intérieur :

- **Alain Espinasse**, secrétaire général
adjoint, directeur de la modernisation
et de l'action territoriale

Représentant le directeur général des Outre-mer au ministère des Outre-mer :

- **Emmanuel Berthier**,
directeur général des Outre-mer

Représentants des personnes publiques autres que l'État, propriétaires de forêts relevant du régime forestier :

- **Dominique Jarlier**, président
de la Fédération nationale des
communes forestières, maire de
Rocheville-Montagne (Puy-de-Dôme)
- **Francis Cros**, président
de la communauté de communes
du Haut-Languedoc (Hérault)
- **Pierre Grandadam**,
maire de Plaine (Bas-Rhin)
- **Jean-Yves Caullet**,
maire d'Avallon (Yonne)

Représentant de Régions de France :

- **Sylvain Mathieu**,
vice-président de la région
Bourgogne-Franche-Comté

Représentants des personnels de droit privé employés par l'Établissement :

- **David Druesne**, ouvrier forestier,
au titre de la Fédération nationale
agroalimentaire et forestière
(FNAF-CGT)
- **Frédéric Chiny**, ouvrier forestier,
au titre de la Fédération générale
agroalimentaire (FGA-CFDT)

Représentants des personnels de droit public employés par l'Établissement, hors personnels d'encadrement :

- **Emmanuel Gorjux**, cadre technique,
au titre du SNUPFEN Solidaires
- **Philippe Berger**, technicien supérieur
forestier, au titre du SNUPFEN
Solidaires
- **Dimitri Demange**, technicien
supérieur forestier, au titre de l'Union
syndicale de l'ONF-CGT
- **Gilles Mailley**, secrétaire administratif
de classe exceptionnelle, au titre
du Syndicat national des personnels
administratifs de l'ONF (SNPA-FO)

Représentant des personnels d'encadrement employés par l'Établissement :

- **Armelle Noé**, ingénieure divisionnaire
de l'agriculture et de l'environnement,
au titre du syndicat national des cadres
EFA-CGC

Personnalités choisies en raison de leur compétence particulière dans les domaines professionnels, technique, économique, scientifique, social, cynégétique ou de la protection de la nature :

- **Philippe Siat**, président
de la Fédération nationale du bois
- **Michel Thomas**, président
de la Fédération départementale
des chasseurs de la Meuse
- **Pascale Got**, conseillère
départementale de la Gironde

L'ONF aux côtés des communes forestières et des territoires

UN PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES

Application et distraction du régime forestier : deux dispositifs bien maîtrisés...

En partenariat étroit avec les communes forestières, l'ONF œuvre au quotidien à l'entretien, au développement et au renouvellement des forêts publiques qui constituent un atout pour l'attractivité et le développement des territoires ruraux. Propriétaires et gestionnaires s'accordent pour dire que le régime forestier est le garant d'une gestion durable et multifonctionnelle des espaces concernés et participe à leur protection foncière.

Conformément au contrat d'objectifs et de performance 2016-2020, l'État, l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) veillent à ce que le régime forestier soit bien appliqué à l'ensemble des forêts des collectivités qui, au regard de la loi, en relèvent. Sur la base d'une Instruction ministérielle et sous le pilotage des préfets de département, l'ONF a poursuivi en 2018 un important travail de recensement et d'analyse des terrains susceptibles

d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution et qui, à ce jour, ne bénéficient pas d'un arrêté prononçant leur rattachement au régime forestier. À l'issue de cette phase de reconnaissance, et après une concertation avec les collectivités propriétaires concernées menée par les services de l'État, les arrêtés d'application seront publiés le cas échéant.

En parallèle, un dispositif permet aux collectivités de solliciter la « sortie » du régime forestier : la distraction. Dans un souci d'équité, l'État, l'ONF et la FNCOFOR ont mené un important travail de fond pour préciser les modalités d'instruction des demandes de distraction du régime forestier.

Depuis 2012, et en lien notamment avec l'instauration de la contribution à l'hectare, la nature des demandes a évolué. Entre 2016 et 2018, 88 % (en surface) des demandes sont en effet relatives à la volonté de distraire du régime forestier les terrains dits « improductifs ».





La pression foncière localement exercée sur les espaces forestiers (aménagement foncier, cessions foncières, projets éoliens, photovoltaïques...) a également contribué à faire augmenter le nombre des demandes déposées auprès des agences territoriales.

En 2 ans, 160 demandes ont ainsi été analysées en lien avec la FNCOFOR dans l'objectif d'établir une grille d'analyse technique objective et partagée.

La grille d'analyse ainsi élaborée a été validée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation le 3 janvier 2018 et approuvée par la Commission nationale de la forêt communale du 22 février 2018.

Elle garantit un traitement homogène des demandes de distraction et le rendu d'un avis technique, par les services de l'ONF, qui porte exclusivement sur les enjeux forestiers. Les services de l'État conservent la compétence exclusive d'apprécier l'opportunité du projet porté par la collectivité propriétaire qui demande la distraction du régime forestier.

Partenariat renforcé entre l'ONF et la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

En 2018, ces deux acteurs clé du développement des territoires renforcent leur action commune au service de la valorisation des espaces forestiers.

700 000 : c'est le nombre d'hectares gérés par l'ONF en Région Sud. Le 27 février, le conseil régional et l'ONF ont signé un partenariat dédié au développement économique, à l'environnement et la prévention des risques naturels. L'accord porte notamment sur un accompagnement à la mise en œuvre, dans les communes exposées aux feux de forêts, des obligations de débroussaillage ainsi qu'à des actions de prévention et de réhabilitation des forêts incendiées. L'appui au développement de la filière prend également la forme d'un soutien à l'investissement et à la recherche sur l'adaptation au changement climatique. Autre enjeu : la prise en compte de la biodiversité, à travers un partenariat en faveur des trames vertes et bleues, la limitation des espèces exotiques envahissantes et la gestion de la ressource en eau. D'autres actions sont dédiées à la promotion du tourisme forestier et à l'attractivité du territoire. Parmi elles, l'aménagement d'aires d'accueil, l'engagement dans la démarche de labellisation « Forêt d'Exception® » sur les massifs de la Sainte-Baume et de Boscodon.

ONF et Région Nouvelle-Aquitaine : cap sur l'innovation

L'ONF et la Région Nouvelle-Aquitaine, territoire le plus boisé de France avec 3 millions d'hectares de forêts, ont reconduit le 4 décembre 2018 leur partenariat. Placé sous le signe de l'innovation, celui-ci sera notamment dédié à l'exploitation durable des bois, à la filière tonnellerie et à l'adaptation des forêts au réchauffement climatique.

La signature de la convention a été organisée en Charente, à la tonnellerie Taransaud. Une maison emblématique de cette filière d'excellence, dans laquelle les participants ont pu découvrir le capteur ChênOX, permettant de suivre l'élevage du vin dans les chais, et l'atelier T5, qui produit des barriques à partir de chêne provenant de la prestigieuse forêt de Tronçais (Allier), gérée par l'ONF.



Dans le cadre de la convention, Alain Rousset, président de la Région Nouvelle-Aquitaine, a réaffirmé son engagement financier dans le projet « Flying Whales » - ballons dirigeables qui transporteront le bois récolté en montagne jusqu'aux scieries. L'utilisation du LiDAR, une technique de télédétection par laser aéroporté qui révolutionne le monde forestier en cartographiant les sols et la végétation en 3D, est également au cœur des enjeux du partenariat. Quatre axes de collaboration sont prévus, dédiés au développement durable du littoral, à la préservation de la biodiversité, à la dynamisation de la gestion des forêts de montagne et à l'éducation à l'environnement.

Mécénat d'entreprises

S'engager pour des projets d'avenir

L'ONF déploie sa politique de partenariat avec des entreprises désireuses de s'investir activement dans le développement durable et dans le mécénat environnemental.

À l'heure où la société prend conscience de la nécessité d'un engagement collectif pour lutter contre le changement climatique, les entreprises sont nombreuses à s'investir dans des démarches de développement durable, dans le cadre de mécénat environnemental ou de parrainage. Fort de 50 ans d'expertise au service de la gestion durable des forêts françaises et acteur majeur de la transition écologique, l'ONF noue de nombreux partenariats avec ces acteurs privés engagés. Au cœur de cette collaboration : la réalisation d'actions concrètes au service de la production de ressources renouvelables, de la préservation de l'environnement et de l'accueil du public.

Des valeurs communes

Le mécénat est un carrefour de rencontres. Avec ses partenaires, l'ONF partage des ambitions communes tournées vers l'avenir. Respect de l'environnement, appui au développement économique local, sensibilisation, éducation, partage de connaissances et innovation... autant de valeurs solides mises en œuvre au quotidien dans le cadre des projets développés.

Engagé depuis 30 ans dans cette démarche de mécénat d'entreprise, l'ONF est membre de l'Admical et signataire d'une charte de mécénat garantissant l'engagement, la vision partagée et le respect mutuel. Aujourd'hui, une trentaine d'entreprises sont engagées aux côtés de l'ONF.

**DEVENIR
PARTENAIRE
DE L'ONF,
C'EST S'ENGAGER
CONCRÈTEMENT
POUR RÉPONDRE
AUX BESOINS
DES GÉNÉRATIONS
ACTUELLES
ET FUTURES.**

**MERCI À
NOS GRANDS
MÉCÈNES**

AXA, Fondation Gécina, Fondation Total, Guigoz, HSBC, IKEA, Le Petit Olivier, Martell, Moët Hennessy, Rémy Martin, Société Générale.



Isabelle le Boulch

Société générale

« Avec l'ONF, nous avons choisi de favoriser des projets permettant l'accès des forêts ou de sites naturels à des personnes en situation de handicap, et la création de parcours incluant une forte dimension pédagogique vis-à-vis d'un public familial. Nous avons ainsi permis l'aménagement d'un parcours autour du Lac du Calvet, d'un sentier dans la forêt des Pays de Monts, la restauration de la Salle de bal des Demoiselles coiffées, ainsi que la création d'un conservatoire des fruits oubliés dans la forêt du Gâvre. Intervenir dans différentes régions est important pour notre établissement qui, comme l'ONF, est implanté dans toute la France. »



Pierre Joncourt

Directeur de Martell

« La maison Martell est fière d'avoir accompagné l'ONF dans la création d'un sentier de découverte innovant et pédagogique accessible à tous les publics en forêt de Bercé, à la futaie des Clos. Il permet aux familles, personnes en situation de handicap, scolaires et curieux de contempler cette chênaie époustouflante. Fondée il y a plus de 300 ans en Charente, la Maison Martell s'intéresse « par nature » à la production de bois de qualité merrain en forêt domaniale. Nos cognacs vieillissent dans des fûts de chênes à grain fin, provenant pour certains du massif de Bercé. C'est donc tout naturellement que Martell a décidé d'accompagner ce projet prometteur et innovant porté par l'ONF. »



Karima Aftis

Responsable de marque Guigoz

« Le partenariat qui lie les Laboratoires Guigoz et l'ONF depuis 1971 prend particulièrement son sens au travers de l'opération Un Bébé Un Arbre. La marque est heureuse de pouvoir concrétiser son engagement environnemental dans le reboisement des forêts françaises et permettre aux parents de s'y associer à la naissance de leur bébé. En faisant de leur enfant le parrain ou la marraine d'une nouvelle pousse, ils leur permettent d'œuvrer à la préservation de l'environnement dès leur plus jeune âge. »

Nos 6 domaines d'action

> la protection du patrimoine naturel

> la prévention des risques naturels

> la lutte contre les effets du changement climatique

> l'accueil de tous les publics

> la sauvegarde de la biodiversité

> la valorisation du patrimoine historique, archéologique et culturel.





2018, l'ONF en action

16

Collectif de travail

22

Mener une gestion durable des forêts
et développer la filière bois

32

Préserver l'environnement et répondre
aux enjeux climatiques

42

Anticiper et gérer les risques naturels

53

Agir au plus près des populations
et des territoires

65

Des produits et des services sur mesure

75

Le groupe ONF

2018, L'ONF EN ACTION



Collectif de travail





Office National des Forêts

Des équipes engagées



Les personnels de l'Office reposent sur un collectif de travail diversifié, traduisant la pluralité des missions de l'établissement. On identifie les métiers de la production et ceux des fonctions support. Les femmes et les hommes sont la première richesse de l'établissement, ils composent ce collectif engagé de près de 9 200 collaborateurs en métropole et Outre-mer.

Les effectifs

Afin de répondre à un flux de départs important, en majorité des départs à la retraite, l'Office a recruté 124 fonctionnaires par voie de concours et 210 salariés en contrats à durée indéterminée. Ces recrutements pérennes ont été complétés par l'arrivée de 197 alternants sur l'année 2018 dont une centaine d'apprentis Bac pro forêt / BEP et CAP se préparant au métier d'ouvrier, et une centaine d'apprentis en BTS gestion forestière se préparant au métier de technicien forestier territorial.

L'ONF poursuit son effort en matière d'embauches d'apprentis et de contrats de professionnalisation. Cette politique de recrutement cible prioritairement l'embauche de salariés, conformément aux orientations fixées par le Gouvernement.

Un important programme de développement des compétences des tuteurs et gestionnaires RH accompagne ce mouvement. L'ONF structure également son réseau de formateurs internes dans une démarche globale de professionnalisation et de transmission des savoirs.



© GIADA CONNISTARI / ONF

Postuler à l'ONF en quelques clics

L'ONF dispose de deux outils dans le cadre de sa politique de recrutement : une interface web dédiée et une page LinkedIn.

Les offres de recrutement ainsi que les différentes voies d'entrée à l'ONF sont consultables à l'adresse suivante : www.onf.fr/onf/sommaire/metiers/postuler

L'ONF est également présent sur LinkedIn, réseau social incontournable en matière de recrutement et de ressources humaines. La page LinkedIn de l'ONF comprend en particulier un espace « carrières » dédié à la publication d'offres d'emploi et à l'information sur les métiers exercés au sein de l'Office.

L'office
comptabilise
9 037
ETPT
en moyenne
sur l'année
2018



© GIADA CONNISTARI / ONF

Accueil des nouveaux arrivants

Durant deux demi-journées, les 13 et 14 novembre 2018, 45 personnes nouvellement arrivées à l'ONF ont été accueillies en séminaire à Paris. Au programme : rencontre et séquence participative avec le directeur général et le directeur général adjoint, différentes interventions avec de grands invités extérieurs (Fédération nationale du bois, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Flying Whales) et des miniconférences sur plusieurs grandes thématiques : les principaux chantiers RH 2019 ; les grandes évolutions sylvicoles ; l'évolution des modes de vente de bois ; l'ONF aux côtés des territoires. Un moment important pour l'intégration de la jeune génération au sein de l'Office.

Métiers de terrain et accidentalité

Au titre de l'année 2018, 509 accidents avec arrêt ont été comptabilisés.

Le nombre de personnels immobilisés pour arrêt maladie ou accident est important à l'ONF : 436 ETPT en 2018. Les accidents de travail à l'origine de ces absences concernent essentiellement les ouvriers forestiers. Malgré une baisse de l'accidentalité, le niveau reste élevé. Des formations sur la prévention des risques sont dispensées en interne.



© JEREMY LEMPIN / ONF

L'ONF dote ses salariés d'une convention collective unique

À l'instar de leurs collègues fonctionnaires, les salariés de l'ONF sont dotés d'un statut collectif cohérent et ambitieux. L'accord, signé le 5 juin par la direction générale et deux organisations syndicales de l'ONF représentant la majorité des voix des salariés, est une première dans l'histoire de l'Office. La convention collective nationale se substitue ainsi à une mosaïque de textes régionaux pour les ouvriers forestiers et comble un vide conventionnel pour les techniciens et cadres. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La convention incarne la reconnaissance de la contribution des salariés au développement de l'ONF et de la place qu'ils y occupent désormais. Aboutissement d'un cycle de négociations engagé début 2016, cette nouvelle convention nationale fixe trois objectifs : récompenser le mérite et la compétence ; offrir une carrière salariale à tous ; aménager le temps de travail dans une activité de production forestière très dépendante de cycles naturels et météorologiques.

Mise en place d'une carrière salariale

Chacun des 156 métiers exercés au sein de l'ONF est classé en différents groupes et niveaux de maîtrise (de débutant à expert) avec, pour chaque groupe et chaque niveau, un montant minimal mensuel de rémunération. Une des grandes nouveautés tient à la mise en place d'une carrière salariale à travers divers mécanismes. Le texte permet également une modulation du temps de travail pour mieux tenir compte de la saisonnalité et des pics d'activité.

Élections professionnelles

Comme cinq millions d'agents publics, les fonctionnaires et les contractuels de droit public de l'ONF ont élu le 6 décembre 2018 leurs représentants dans les instances du dialogue social. Ces élections ont permis de désigner les représentants des personnels publics dans plusieurs instances de concertation : les comités techniques et les commissions paritaires. Tous les agents publics ont voté pour choisir leurs représentants qui siègeront dans les organismes consultatifs de la fonction publique pour un mandat d'une durée de quatre ans. Pour ces élections, un haut niveau du taux de participation (66,25 %) est à noter grâce à la mobilisation des partenaires sociaux et des managers. Ce scrutin symbolise l'engagement des agents de l'ONF à exercer leur droit de participation par l'intermédiaire de leurs représentants.



En bref

PÔLE FORMATION

Le budget « formation » représente 3,9 % de la masse salariale de l'ONF. Une vraie chance pour accompagner le changement et améliorer la sécurité et la qualité de vie au travail. En 2018, 196 000 heures de formation ont été organisées.

TÉLÉTRAVAIL

Instauré en 2017 dans une démarche d'amélioration de l'organisation du travail, le télétravail est ouvert à l'ensemble du personnel (à l'exception des fonctionnaires stagiaires, salariés en période d'essai, CDD, apprentis). 250 personnes ont adopté cette nouvelle formule à ce jour, autorisée à raison d'un ou deux jours par semaine.

À DÉCOUVRIR SUR NOTRE CHAÎNE YOUTUBE

LES MÉTIERS DE L'ONF, LA FORÊT POUR PASSION



Fabrice veille au respect de la biodiversité, Armelle vérifie la santé des arbres, Jean-Baptiste vend du bois, Céline coordonne les équipes de terrain.

Comme eux, près de 9 000 professionnels ont choisi de travailler à l'Office national des forêts, à des postes très différents. Sur notre chaîne YouTube, partez à la découverte de ces métiers qui ont tous pour point commun l'intérêt général et la passion de la forêt, de la nature et des grands espaces.

MALADIE DE LYME

Partenaire du plan national d'action contre la maladie de Lyme lancé par le ministère de la Santé, l'ONF a signé un partenariat avec l'INRA pour la mise en place de l'application CITique permettant aux collaborateurs de renseigner leurs piqûres. La maladie de Lyme constitue l'une des principales maladies professionnelles à l'ONF. Le risque de transmission par les tiques est significativement accru en cas de surdensité de grands mammifères sauvages (cerfs, chevreuils...).

© ISTOCK / GETTY IMAGES PLUS



2018, L'ONF EN ACTION

Mener une gestion durable des forêts et développer la filière bois





MARCHÉ DU BOIS

Le point sur la conjoncture 2018

Un marché du chêne encore en forte croissance, celui du pin maritime au plus haut et le marché du sapin-épicéa perturbé par un développement épidémique des scolytes* dans l'est de la France. Retour sur les temps forts de cette année.



© GIADA CONNESTARI / ONF

Le premier semestre 2018 a bénéficié d'une conjoncture économique favorable sur l'ensemble des produits vendus créant une augmentation des prix (chêne, pin maritime, hêtre, frêne) et une baisse des volumes inventés (sapin, épicéa, bois d'industrie à proximité des usines). En revanche, les conditions météorologiques particulièrement chaudes et sèches sur l'ensemble du territoire depuis le printemps ont permis aux scolytes de l'épicéa de proliférer de façon épidémique dans le quart nord-est de la France. Les dégâts sur les peuplements situés en basse altitude ont été très importants (plus de 200 000 m³ récoltés à l'automne) entraînant une chute des prix.

Le dynamisme du marché du chêne

Gestionnaire de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques, l'ONF commercialise 35 % du volume total de bois vendu chaque année en France, et 40 % du bois d'œuvre. La valorisation de cette ressource renouvelable est au cœur des missions de l'Office qui, en 2018, a atteint ses objectifs de volume mis en vente, stables par rapport à 2017. Près de 15,3 millions de m³ ont été mis en vente en forêt publique, en réponse aux demandes des trois secteurs de la filière, bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie.

Un contexte économique porteur

L'année 2018 a été marquée par un niveau de recette record en forêts domaniales (277,5 M€, une augmentation de 19 M€ par rapport à 2017) comme en forêts des collectivités (281 M€, en augmentation de 29 M€ sur 2017). L'accroissement des recettes est porté en forêts domaniales par l'augmentation du prix du chêne et en forêts des collectivités par celle du volume vendu (+ 0,4 Mm³).

Le marché du chêne s'inscrit sur les tendances 2016 et 2017, tiré par la forte demande en merranderie et en sciage. Les prix se sont stabilisés en fin d'année sur les qualités secondaires alors que les meilleures qualités ont augmenté.

Avec 7 % du volume annuel récolté et 32 % des recettes, le bois d'œuvre de chêne représente la première source de revenus en forêts publiques.



© GIADA CONNESTARI / ONF

La demande sur le hêtre et le frêne

Pour la première fois depuis plusieurs années, le prix du hêtre a augmenté, signe d'une amélioration du marché du sciage avec une demande croissante vers l'Asie.

Les volumes de frêne mis en marché en 2018 sont aussi en nette augmentation en raison du dépérissement massif de cette essence dû à la chalarose (voir article pages 46-47). La demande à l'export en grume et en sciage vers l'Asie a permis de commercialiser l'ensemble des produits avec une augmentation du prix de vente.

Un marché du résineux prometteur en début d'année

Les forts volumes de bois scolytés récoltés* à partir de mi-2018 ont contrebalancé l'augmentation des prix du 1^{er} semestre. Dès juillet, le développement du nombre de scolytes sur l'épicéa en Grand-Est et en Bourgogne Franche-Comté a entraîné l'afflux massif de bois de qualité emballage coffrage sur le marché. Avec un fort risque de dépérissement des stocks sur pied, les clients sont restés très prudents lors des ventes d'automne. Le marché de l'emballage, qui demeure soutenu a néanmoins permis d'écouler la majorité des volumes, localement, à destination du Sud-Ouest ou à l'export.

EN 2018

Volumes de bois désignés

14 millions de m³,

répartis en 6 Mm³ pour la forêt domaniale et 8 Mm³ pour les forêts des collectivités

Volumes bois mis en vente

15,3 Mm³, dont 6,2 Mm³ en forêts domaniales et 9,1 Mm³ en forêts des collectivités, conformes aux objectifs du COP

Volumes vendus en forêts publiques métropolitaines

12,1 Mm³, dont 5,5 Mm³ issus des forêts domaniales et 6,6 Mm³ issus des forêts des collectivités. À ces volumes s'ajoute 1,1 Mm³ au titre de l'affouage



© FREDERIC GLOU / GIADA CONNISTARI / ONF

* Voir crises sanitaires - pages 47/48



LE GRAIN FIN, SECRET D'UN GRAND VIN

La tonnellerie française tire son épingle du jeu sur un marché en croissance, avec des cours en hausse de 20 %. Héritière de traditions anciennes, elle a su se moderniser et cultiver les atouts du « made in France ». Son secret ? La qualité du chêne utilisé dans la fabrication de ses tonneaux, qui influence les qualités du vin. Les grands crus sont éduqués dans des barriques de chêne à grain fin. L'obtention d'un grain fin est le résultat d'un chêne qui pousse lentement et régulièrement. Le forestier s'efforce de doser la compétition entre les arbres sur la parcelle forestière, en coupant progressivement les arbres les moins prometteurs. Ces interventions sylvicoles permettent de limiter la croissance en diamètre des arbres à moins de 5 mm chaque année, une condition indispensable à l'obtention de ce bois de qualité. Fournisseur des entreprises de tonnellerie à hauteur de 70 %, l'ONF apporte son savoir-faire à la fourniture de bois adaptés grâce à cette sylviculture en « futaie régulière » pratiquée sur des peuplements nécessairement constitués d'arbres du même âge.



VENDRE PAR CONTRAT POUR MIEUX VALORISER LE CHÊNE

Depuis deux ans, la vente de chêne par contrat se développe : sur cette période, 100 000 m³ de chêne ont fait l'objet d'une contractualisation et plus de 100 contrats ont été conclus. La vente par contrat est un mode de commercialisation gagnant/gagnant : elle garantit l'approvisionnement de la filière bois en matière première, valorise les différentes qualités de bois tout en sécurisant des débouchés aux bois produits par les forêts publiques. Forts de ce constat, la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), la Fédération nationale du bois (FNB) et l'ONF ont signé le 29 novembre 2018 un accord qui reconduit le partenariat mis en place en 2017 pour développer les ventes de chêne par contrat, en se fixant un objectif ambitieux : doubler le volume contractualisé à l'horizon 2020.

VENTES DE BOIS EN LIGNE

Depuis le 1^{er} mai 2018, l'ensemble de l'offre de bois proposée à la vente par l'ONF (ventes publiques et consultations de gré à gré) est consultable sur une plateforme internet. Chaque acheteur peut cibler sa recherche via un système de filtres pouvant prendre en compte la localisation, les produits bois et les essences d'arbres majoritaires.

Prochaine étape à l'automne 2019 : la possibilité pour les clients de faire des offres en ligne.

Rendez-vous sur
www.ventesdebois.onf.fr



© VINOT VERONIQUE / ONF

« DES CHÊNES ET DES HOMMES », AU CŒUR DES MÉTIERS DE L'ONF

Dans le cadre de Bercé Forêt d'Exception® et grâce au soutien de la Maison Martell, l'ONF a réalisé le film « Des chênes et des Hommes ». Très esthétique, ce film valorise le travail des forestiers qui entretiennent et renouvellent ces espaces, travaillent et transforment le bois, pour répondre aux enjeux de demain. Un film à découvrir sur onf.fr et sur le compte YouTube de l'ONF.

<https://www.youtube.com/watch?v=nf2tgGDuW00&t=108s>



EMMANUEL MACRON À LA RENCONTRE DE LA FILIÈRE BOIS

En déplacement dans les Vosges, le Président de la République a profité de sa visite de la scierie Germain Mougnot à Saulxures-sur-Moselotte le 18 avril 2018 pour affirmer la nécessité de développer une politique volontariste pour la filière bois, à laquelle il a consacré la moitié de sa journée. Il a notamment pu découvrir les produits de

l'atelier bois Grand Est de l'ONF, dans lequel les équipes conçoivent des mobiliers destinés aux forêts de la région. Cette rencontre a été l'occasion de présenter le programme « Des Hommes et des arbres, les racines de demain » porté par la métropole du Grand Nancy avec la participation de l'ONF et de 75 partenaires.

© DENIS DAGNEAUX / ONF

SYLVICULTURE

Révision de la stratégie de l'aménagement forestier



© GIADA CONNISTARI / FREDERIC GLOU / ONF

En 2018, l'élaboration des aménagements a été marquée par la mise en place du programme stratégique national de la direction Forêts et risques naturels. Le plan « Revoir la démarche d'aménagement » se déroule en quatre actions. Tout d'abord, le déploiement du règlement type de gestion (RTG) : document de gestion durable des forêts publiques, le RTG concerne les forêts relevant du régime forestier d'une surface inférieure à 25 hectares, non concernées par certaines réglementations environnementales. Il concerne aussi les forêts ne relevant pas du régime forestier, lesquelles peuvent alors obtenir une garantie de gestion durable, sous réserve de faire l'objet d'un contrat de gestion d'au moins dix ans avec un organisme agréé. Fin 2018, les RTG sont rédigés sur plus de 85 % des directives et schémas régionaux d'aménagement (DRA et SRA) et 44 % sont transmis aux services de l'État.

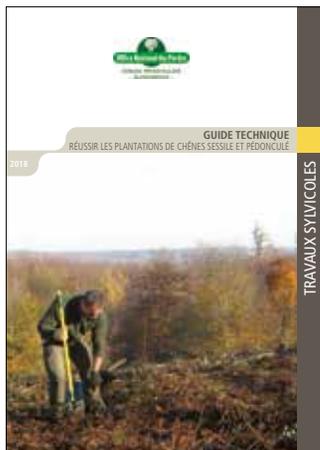
Gestion durable pour 100 % des forêts domaniales

Afin de répondre à l'objectif fixé dans le contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 – à savoir, disposer d'un document de gestion durable pour 100 % des forêts domaniales et 98 % des forêts des collectivités – la deuxième action consiste à renouveler certains aménagements par des documents de gestion durable simplifiés (aménagement synthétique¹ et RTG).

La troisième action consiste à mieux adapter l'effort de prise de données de terrain aux enjeux de contexte et de la gestion afin d'optimiser cette étape dans l'élaboration des aménagements.

Enfin, la recherche des gains de productivité dans la conception et la rédaction des aménagements est un enjeu pour l'ONF. La quatrième action mise en œuvre vise à faciliter la récupération des données historiques, à améliorer la production et le traitement des nouvelles données, et à simplifier la gouvernance du contrôle des aménagements.

1. L'aménagement synthétique est un aménagement forestier adapté à des niveaux d'enjeux moindres pour les quatre fonctions



RÉUSSIR LES PLANTATIONS DE CHÊNE

Les gestionnaires forestiers et le département de la Santé des forêts font le constat d'un taux d'échec important dans les plantations de chênes depuis près de dix ans, particulièrement dans certains contextes. Pour y remédier, une équipe de l'ONF a élaboré le guide technique « Réussir les plantations de chêne » destiné tant aux prescripteurs qu'aux ouvriers sylviculteurs. Les causes des mauvais taux de reprise sont multiples : sols compactés, qualité déficiente des plants, végétations concurrentes, larves de hannetons, sécheresses, ongulés... Pour améliorer le niveau de réussite, ce guide rappelle les fondamentaux et les bonnes pratiques à chaque étape du processus qui aboutit à la plantation. Un document qui s'inscrit dans le cadre du programme stratégique de l'ONF lié aux travaux forestiers.

UNE DIRECTIVE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT POUR LA FORÊT SUD GUYANAISE

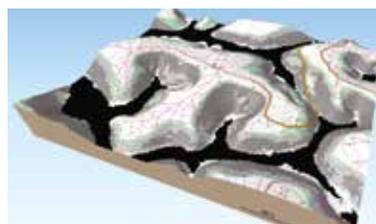
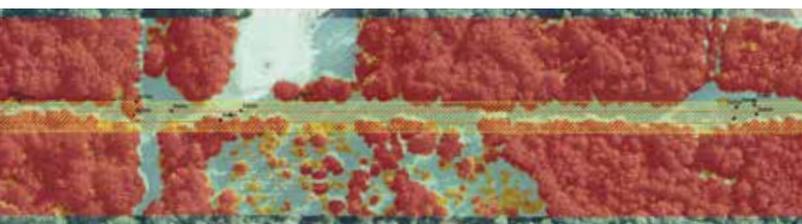
Face à une demande de bois d'œuvre en pleine croissance dans la région guyanaise de Maripasoula, la direction régionale de l'ONF organise la mise en place d'une exploitation durable et encadrée dans les forêts ne relevant pas du régime forestier. Depuis 2018, elle élabore une directive régionale d'aménagement (DRA) pour le sud de la Guyane, préalable au règlement type de gestion qui pourra, par la suite, garantir une gestion durable de cette forêt. Un forestier de l'ONF assure par ailleurs le suivi des exploitations forestières en cours pour le compte de l'État. Cette directive vise notamment à donner, dans un cadre légal, la priorité à une production locale, plutôt qu'à des importations illégales venues des pays voisins.



INNOVATION

Les nouvelles technologies modernisent la filière bois

Les objectifs fixés par l'État à l'horizon 2020 en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique reposent en grande partie sur la contribution de la forêt et du bois. Conscient de l'importance de son action, l'ONF soutient une filière bois, aujourd'hui placée au cœur de l'innovation.



© GUILLAUME FEUILLET / ONF

Face au réchauffement planétaire et à la raréfaction des ressources fossiles, le matériau bois s'impose comme une alternative bas-carbone de plus en plus prisée. Pour optimiser la gestion du patrimoine forestier et mieux évaluer les ressources en bois – conformément à la Loi de Transition Énergétique et de la Croissance Verte (LTECV) – les équipes de l'ONF utilisent des technologies de pointe. Tour d'horizon des principales avancées en la matière.

Cartographier les forêts pour mieux les gérer

Avec la télédétection (acquisition de données par laser aéroporté), l'ONF expérimente de nouvelles méthodes d'inventaires pour l'aménagement et l'exploitation forestière. En 2018, une expérience conduite sur les montagnes de l'Ain, née d'un partenariat entre la direction territoriale Auvergne-Rhône-Alpes et le conseil départemental, s'est avérée concluante. En croisant les données Lidar acquises par avion avec les données terrain - via un réseau de 700 placettes permanentes - le pôle Recherche, développement et innovation (RDI) de l'ONF a produit des cartes dendrométriques¹ extrêmement plus précises que celles réalisées à partir des

inventaires classiques. Une technologie d'avenir présentant d'imparables atouts pour la gestion durable, qui permet in fine une représentation précise du relief du sol et de la végétation pour une meilleure estimation des volumes de bois.

En Guyane, le LiDAR pour des exploitations à faible impact

Dans les forêts denses et parfois difficiles d'accès de Guyane, les équipes du pôle RDI de Cayenne et l'ONF traitent des milliers d'hectares de relevés LiDAR. Chaque année, plus de 80 000 m³ de bois sont exploités pour approvisionner le marché local, particulièrement demandeur en bois construction et bois énergie. La modélisation 3D qu'offre la télédétection permet notamment la création de pistes forestières ou encore l'évaluation de la masse végétale. Des moyens qui rendent possible une vision d'ensemble sur la ressource en bois, un meilleur suivi des différentes phases des chantiers d'exploitations, mais surtout, une juste maîtrise des impacts directs de l'exploitation sur l'environnement.

1. La dendrométrie est une technique d'évaluation du volume et de la croissance des arbres.



Quatre premiers télépilotes de drones à l'ONF

Observation des peuplements, optimisation des travaux forestiers, analyse des situations d'urgence sanitaire : l'utilisation de l'imagerie aérienne par drones peut fournir des informations précieuses aux gestionnaires dans certaines situations forestières. En 2018, quatre forestiers-télépilotes ont été formés par l'ONF : « Le drone est une technologie nouvelle à l'ONF. Seule l'expérimentation peut nous en révéler le potentiel, d'où l'importance de constituer un pôle de forestiers télépilotes pour capitaliser sur l'innovation et la diversité de compétences de chacun », témoigne Laurent Pioline, premier forestier-télépilote à l'Office.



« Des hommes et des arbres » Un projet d'innovation territoriale

Révélé en janvier 2018 par le Premier ministre Edouard Philippe, « Des hommes et des arbres, les racines de demain » est l'un des 24 projets de territoire lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » (TIGA). Le projet, porté par la métropole du Grand Nancy et l'agglomération d'Épinal en partenariat avec l'ONF, mobilise l'ensemble des acteurs du territoire vosgien (collectivités, entreprises, chercheurs) en créant des ponts entre les clients et les consommateurs. L'objectif : valoriser le capital forestier et apporter des réponses concrètes aux grands défis énergétiques et climatiques du 21^e siècle.



Paris-tech et présidente du comité scientifique de l'ONF. Pour y parvenir, la pilote du projet soutient notamment l'implantation d'une scierie de hêtre sur le territoire, orientée en bois de qualité secondaire. Une opportunité aussi de favoriser l'emploi local en plaçant l'innovation au cœur de la chaîne de production.

Promouvoir le hêtre dans la construction

Parmi les axes de travail : la volonté de promouvoir la valorisation du hêtre - ressource importante dans le Grand Est - dans le secteur de la construction, à l'image du siège de l'ONF à Épinal, premier modèle de bâtiment en bois de hêtre. « Cette essence est encore trop peu valorisée. Avec le changement climatique, le hêtre peut devenir vulnérable, d'où l'intérêt de développer une sylviculture favorable à son développement, tout en dynamisant la filière de première transformation », commente Meriem Fournier, directrice du campus Agro-



LE CNES MET LE SATELLITE AU SERVICE DE LA FORÊT

Convaincu des bénéfices que les applications spatiales peuvent avoir pour la gestion des massifs forestiers, l'ONF a signé avec le Centre national d'études spatiales (CNES) le 5 décembre 2018 une convention-cadre pour une durée de cinq ans. Au-delà des échanges d'information sur les systèmes d'observation spatiale et les usages dans le domaine forestier, la coopération portera sur l'intégration de données d'observation de la Terre dans la gestion durable des forêts, la prévention et la gestion des risques d'incendie, la gestion des milieux littoraux et la prévention des risques naturels en zone de montagne. L'ONF s'appuie déjà depuis plusieurs années sur les images de satellites pour évaluer les contours de feux ou les dégâts de tempêtes sur de grands massifs forestiers.

2018, L'ONF EN ACTION



Préserver l'environnement et répondre aux enjeux climatiques





Préserver les sols, capital santé des forêts

En France, la mobilisation de la biomasse forestière fait l'objet d'une stratégie nationale. Soucieux de préserver les écosystèmes, l'ONF encadre des projets de recherche chargés d'évaluer l'impact d'une mobilisation accrue de la ressource en bois sur les sols forestiers, essentiels à la croissance des végétaux.

Le prélèvement de biomasse forestière - première source d'énergie renouvelable en France - permet de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. De nouveaux enjeux apparaissent alors pour les professionnels de la filière bois, liés notamment à la mécanisation des exploitations. Pour préserver l'intégrité des sols, dont dépendent la croissance des arbres et la vitalité des forêts, les équipes du département Recherche, développement et innovation (RDI) de l'ONF développent, avec de nombreux partenaires, des indicateurs et outils pour orienter les gestionnaires et les exploitants forestiers vers une gestion optimale des sols forestiers.

Plongée au cœur de la chimie des sols

L'export croissant des rémanents (troncs de faible diamètre, branches, feuillages...) utilisés pour le bois énergie peut avoir une incidence sur les capacités de stockage du carbone des forêts. Afin d'aider les fores-

tiers à identifier les sols susceptibles de supporter un tel export, sans pour autant compromettre la production du bois à long terme, l'ONF a créé le projet INSENSE (Indicateurs de SENSibilité des Ecosystèmes forestiers), financé dans le cadre de l'appel à projets Recherche sur l'Atténuation du Changement Climatique par l'agriculture et la Forêt (REACTIF) de l'Ademe. « *Nous avons pour objectif de produire des indicateurs de sensibilité des sols à une récolte accrue de biomasse qui soient à la fois simples, fiables et peu coûteux* », résume Noémie Pousse, chargée de Recherche et développement en science du sol à l'ONF. En 2018, après quatre ans d'étude et la mise en commun de données collectées sur 7 000 sites en forêt, les équipes de l'ONF publient leurs résultats : « *Comme l'écosystème se nourrit principalement du recyclage des éléments nutritifs (calcium, magnésium, phosphore, potassium et azote) dans le sol, on estime que le risque de perte de fertilité dû à l'export de rémanents est plus élevé* », détaille la pédologue.

Un outil simplifié d'aide à la décision

Cinq autres facteurs* ont été identifiés, permettant de mieux analyser la sensibilité du terrain : « *Il y a une réelle avancée concernant la compréhension de la nutrition des peuplements et une meilleure prise en compte de la spécificité des forêts* », poursuit Noémie Pousse. Testés auprès de gestionnaires forestiers, ces indicateurs, véritables outils d'aide à la décision, viennent aujourd'hui remplacer la clé de sensibilité des sols du guide ADEME publié en 2006.

*La forme d'humus, la texture, la profondeur d'apparition de l'effervescence de la terre fine à l'acide chlorhydrique, la grande région écologique (GRECO) et la profondeur des racines



© GIADA CONNISTARI / ONF

PRÉSERVER LE BOIS MORT

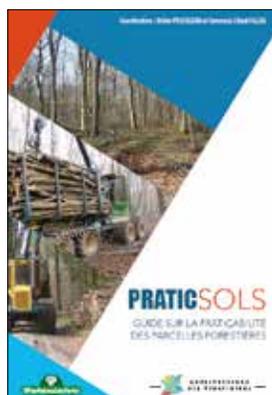
En 2018, une doctorante de l'Université d'Orléans a réaffirmé le rôle central du bois mort et des micro-habitats pour la conservation des écosystèmes. Encadrée depuis quatre ans par les équipes Irstea de Nogent-sur-Vernisson (Loiret), avec l'étroite collaboration des réseaux naturalistes de l'ONF, la thèse de Gwendoline Percel portait l'ambition d'évaluer l'effet de la disponibilité des habitats sur les espèces forestières, afin de définir des stratégies de conservation optimales pour les gestionnaires. Au regard des premières conclusions, il paraît essentiel de maintenir les structures de long terme - îlot de senescence, îlot de vieillissement et réserve biologique intégrale – et de mieux les répartir dans l'espace pour assurer le maintien des espèces lignicoles (espèces vivant sur la surface ou à l'intérieur du bois). Des préconisations qui ne font que conforter les orientations prises depuis dix ans par l'ONF, conformément à l'instruction biodiversité sur le maintien d'une trame de vieux bois en forêt et le guide Vieux bois et bois mort édité en 2017.



© ONF



© G. DAVID - CONNEXIARI / ONF



Guide PRATIC'SOLS

Le guide PRATIC'SOLS, publié par l'ONF et la Fédération nationale des entrepreneurs des territoires (FNEDT) met en lumière les innovations technologiques capables d'alléger la portance des machines ainsi que les améliorations logistiques et temporelles des chantiers. Adressé aux professionnels forestiers (propriétaires et gestionnaires, entrepreneurs de travaux forestiers, donneurs d'ordre), ce guide met en avant 23 recommandations de protection des sols et une méthodologie décisionnelle.

BIODIVERSITÉ

Préserver l'environnement et les forêts

La gestion durable repose sur un juste équilibre entre production de bois et préservation des écosystèmes. Au quotidien, les femmes et les hommes de l'ONF disposent de nombreux leviers d'action pour assurer la sauvegarde des espèces et des habitats.

7 nouveaux projets de réserves biologiques

Les réserves biologiques, créées par l'ONF dans le cadre de la mission d'intérêt général Biodiversité, sont une contribution majeure aux politiques d'espaces protégés, en métropole et dans les départements d'Outre-mer. En 2018, sept dossiers de création ou d'extension importante de réserves biologiques dirigées (RBD) ou intégrales (RBI) ont été présentés avec succès au Conseil national de la protection de la nature (CNPN) :

RB de la forêt communale d'Aiguines (Var), dans le parc naturel régional du Verdon

Deux RBD pour la conservation des Tortues marines et de la Sterne de Dougall, sur le littoral de la Martinique

RBI de la Tellière-Paluel (Alpes de Haute-Provence), dans et en collaboration étroite avec le parc national du Mercantour

RBD de Rambouillet (Yvelines) : extension du réseau historique (1988) de réserves dirigées en une nouvelle grande réserve multi-sites

Extension sur la forêt domaniale de Honau de la RB de la forêt communale de La Wantzenau pour former la nouvelle RB mixte (RBD + RBI) de la Confluence Ill-Rhin (67)

Agrandissement de la RBD des Faux de Verzy (Marne), créée en 1981.



© GIADA CONNISTARI / ONF

190 actions naturalistes

Chaque année, 230 experts agissent sur le terrain au sein de six réseaux naturalistes. En 2018, ils ont mené plus de 190 actions afin d'analyser la richesse écologique forestière et proposer des préconisations de gestion. Inventaires, observations et études scientifiques ont été réalisés pour le compte de la mission d'intérêt général biodiversité du ministère de la Transition écologique et solidaire et pour les agences ONF.

Reconnaissance du monde scientifique

Le réseau mycologique a à son actif en 2018 deux publications dans des revues scientifiques de référence : l'une pour la découverte en Guyane et en Martinique d'un champignon nouveau en France (corticé *Repetobasidium duhemii*) ; l'autre pour sa démonstration de l'adaptation d'une espèce d'origine tropicale dans le sud-ouest de la France.



© BDEVAUX ONF

REDÉCOUVERTE DU LÉZARD OCELLÉ

C'est à l'occasion d'un suivi sur les oiseaux qu'un naturaliste a pu observer au printemps, en forêt domaniale du Pays de Monts, un Lézard ocellé. Plus grand lézard de France, il n'avait pas été signalé en Pays de Loire depuis près de 30 ans !

ZÉRO GLYPHOSATE EN FORÊT PUBLIQUE

Par anticipation de l'évolution prévisible des réglementations, la mise en oeuvre des plans de gestion en forêt publique se fait depuis le 1^{er} octobre 2018 sans utilisation du glyphosate.

À noter

Les traitements phytopharmaceutiques étaient très rares en forêt publique puisqu'ils ne concernaient annuellement que 0,02 % des surfaces.

CLIMAT

Expérimenter de nouvelles essences adaptées au changement climatique

En modifiant les conditions de croissance des espèces autochtones, le changement climatique risque de mettre en difficulté les essences actuelles de production. L'ONF se saisit de cette question en menant différents travaux de recherche.

Tester des essences potentiellement adaptées aux conditions climatiques futures en se procurant des semences forestières de qualité, c'est tout l'enjeu du projet Transfert Raisonnable d'Espèces introduites (TREC), financé par le Réseau mixte technologique AFORCE. Mené de 2015 à 2018 par l'ONF, ce projet a permis de mettre en place des réseaux d'approvisionnement de semences à l'étranger pour enrichir la palette d'essences forestières capables de résister au changement climatique. Définition d'une liste de fournisseurs fiables, analyse et synthèse de la réglementation applicable au commerce des semences, mise en place de protocoles de prétraitement et de germination... Les forestiers expérimentateurs et pépiniéristes disposent désormais d'outils pour agir.

autres tâches du projet pouvaient être réalisées. Au final, les tests d'approvisionnement n'ont pu être menés à leur terme que pour treize essences», explique Patrice Brahic, chef de projet TREC à l'ONF. Pour chacune de ces essences, des protocoles rigoureux ont été rédigés, de la levée de dormance à la mise en germination grâce à des expérimentations menées par le Pôle national des ressources génétiques forestières (PNRGF). Après la fin du projet, les semis ont continué à être élevés et constitueront pour une part la source d'approvisionnement des premiers îlots d'avenir du projet RENEssence.

> Plus d'informations sur onf.fr

De l'approvisionnement à la germination

Pour choisir les essences dont elles souhaitent tester l'approvisionnement, les équipes de l'ONF ont respecté plusieurs critères, à commencer par leur potentiel de production de bois. La parité entre feuillus et résineux, la capacité d'approvisionnement et la diversité géographique de provenance (États-Unis, Chili, Chine, pays des Balkans...) ont également été prises en compte. *« Deux fois plus d'essences répondant toutes aux critères définis dans TREC ont été présélectionnées. Ainsi, en cas de problème : incapacité des marchands grainiers de fournir les ressources dans les délais, absence de fructification, déstructuration de la filière, réglementation des échanges internationaux... Les*

RENESSANCES Réseau d'Évaluation de Nouvelles Essences

En partenariat avec le département Recherche, développement et innovation de l'ONF, les équipes de gestion ont initié un projet de recherche baptisé RENEssences. L'objectif est de créer un réseau expérimental constitué de tests génétiques et d'îlots d'avenir. Dans un contexte d'évolutions climatiques, ce dispositif permettra de répondre aux questions de capacité d'adaptation des essences locales et de proposer des essences de substitution et des alternatives en termes de provenances.

BASSIN LIGÉRIEN

Préserver l'avenir des prestigieuses chênaies françaises

Le 28 juin 2018, la direction territoriale Centre-Ouest-Aquitaine de l'ONF a réuni en séminaire une centaine de forestiers pour débattre des impacts du climat sur la chênaie ligérienne. Des chercheurs de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) et de l'ONF ont fait le point sur les connaissances actuelles, les questions à l'étude et les pistes d'actions. De nombreux constats ont été présentés : l'augmentation des températures et du déficit hydrique estival devrait se poursuivre ainsi que la fréquence des événements extrêmes (sécheresses, pluies intenses...). Les effets déjà observables de ces changements climatiques sont la modification des cycles de végétation, avec une période de végétation¹ qui s'allonge, et des modifications de la productivité des forêts.

Les forestiers engagés aux côtés des scientifiques

Globalement, l'état sanitaire de la chênaie dans le bassin de la Loire est stable et satisfaisant. Mais dans le futur, les scénarios prévoient une augmentation du risque incendie et du risque d'introduction de pathogènes, auxquels les massifs seraient vulnérables vu la prépondérance du chêne. Reste à savoir quelle sera la réponse des espèces à l'évolution du climat : la vulnérabilité des chênes sessiles et pédonculés semble comparable, même si le pédonculé pourrait être le premier à dépérir en cas de sécheresse. Face à ces constats, les enjeux pour les gestionnaires forestiers sont nombreux : élargir la palette des essences et des provenances, pratiquer des coupes d'éclaircies régulières pour favoriser l'alimentation en eau des peuplements, encourager la régénération naturelle, accélérer le renouvellement des taillis sous futaie, protéger les sols sensibles du secteur ligérien par l'installation de cloisonnements... Autant d'adaptations qui impliquent un travail d'équipe associant forestiers et scientifiques pour déterminer les solutions les plus adaptées.

TESTER LES ESPÈCES CAPABLES DE RÉSISTER AU DÉFICIT HYDRIQUE



© FREDERIC GLOW / ONF

Si la forêt a subi d'importantes variations lors des millénaires passés, les changements actuels s'en distinguent fortement de par leur rapidité. La mobilisation de l'ONF est essentielle pour permettre aux espèces d'arbres de s'adapter localement, ou par migration, à ces changements – notamment au stress hydrique enregistré pendant la période de végétation¹. Une nécessité aussi pour préserver la vitalité des forêts et le maintien d'une production de bois suffisante et de qualité au service de la transition écologique. Dans le Grand Est, un groupe opérationnel piloté par l'ONF, en partenariat avec la délégation régionale du Centre national de la propriété forestière (CNPFF) et les communes forestières, entend tester des essences distinctes de celles qui sont actuellement gérées dans les forêts de la région. L'objectif : détecter les espèces susceptibles d'opposer une plus forte résistance et une meilleure résilience au changement climatique. L'expérimentation, en cours jusqu'en 2022, s'appuiera sur un réseau d'une centaine de sites composés de deux hectares chacun, répartis sur l'ensemble du territoire.

PARTENARIAT IRSTEA - ONF

L'ONF a développé au fil des ans une collaboration étroite avec l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Iristea). Le partenariat a notamment porté sur la question des peuplements mélangés chêne/pin (en plaine) et sapin/épicéa/hêtre (en montagne) pour étudier l'impact du changement climatique. Installé dans la forêt domaniale d'Orléans gérée par l'ONF, le dispo-

sitif OPTMix permet d'étudier sur le long terme l'intérêt du mélange d'espèces dans un contexte marqué par une contrainte hydrique croissante et d'éclairer l'ONF dans ses choix d'essences. Pour renforcer leur coopération, l'ONF et l'Iristea ont signé le 31 janvier 2018 une nouvelle convention-cadre d'une durée de six ans qui permettra la production de connaissances, de méthodes et d'outils susceptibles de répondre aux enjeux de production de bois, d'adaptation des forêts au changement climatique, de préservation de la biodiversité et de gestion des risques naturels.

1. Période durant laquelle les conditions météorologiques sont favorables au développement de la végétation (du printemps jusqu'à l'automne)

ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER

Garantir le renouvellement des forêts

Dans près d'un tiers des massifs forestiers domaniaux, les cervidés présents en trop grand nombre compromettent la régénération des forêts. L'ONF et ses partenaires se mobilisent.

Les forêts de montagne sous pression

En partenariat avec l'ONCFS, le CNRS et l'ONF, une doctorante a étudié le renouvellement des peuplements mélangés de sapinières-pessières de moyenne montagne, face à la hausse des populations de grands animaux et au changement climatique. Publiés en 2018, les travaux menés ont permis de prouver et de quantifier, sur la base de suivis à long terme des enclos-exclos (voir encadré), que ces deux phénomènes ont un impact sur le renouvellement des forêts et sur l'équilibre entre les différentes essences présentes. L'abrutissement favoriserait notamment l'épicéa au détriment du sapin. « Ces recherches scientifiques démontrent des constats qui reposaient jusqu'ici uniquement sur l'expertise des forestiers, témoigne Vincent Boulanger, responsable recherche, développe-

ment et innovation à l'ONF. Ils établissent aussi clairement qu'on ne peut étudier l'influence du changement climatique sur ce type de forêts sans prendre en compte la pression exercée par les grands animaux ».

Deux projets à la loupe

En 2018, le partenariat de recherche entre l'ONCFS et l'ONF s'est poursuivi avec le pôle RenFor (ONF-INRA), dédié à analyser les effets des grands animaux sur le renouvellement des chênaies. Un autre projet, baptisé ReForest et porté depuis 2017 par l'Irstea en région Centre Val de Loire, mobilise les équipes de l'ONF. L'objectif : identifier et regrouper sous une même plateforme des indicateurs pertinents pour suivre et analyser les contrats sylvo-cynégétiques signés entre l'ONF et les chasseurs.

ENCLOS/EXCLOS

Des dispositifs expérimentaux sont installés par les forestiers pour mettre en évidence les effets liés à la présence des grands animaux sur la végétation forestière. Le développement d'« enclos » permet ainsi de protéger, par une clôture, des petites zones de forêt de l'abrutissement. Ces zones sont ensuite comparées à des « exclos », autrement dit à des milieux ouverts où circule librement la faune sauvage.





CONTRATS SYLVO- CYNÉGÉTIQUES : UNE PREMIÈRE ÉVALUATION

En 2016, la procédure de relocation des baux de chasse a donné lieu à la mise en place d'un contrat signé entre l'ONF et les chasseurs afin de lutter contre le déséquilibre forêt-gibier. Ce contrat, associé au bail de chasse, est établi pour 12 ans avec une évaluation prévue tous les trois ans. Il fixe des objectifs de gestion durable visant au maintien ou au rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique. 2018 a sonné l'heure d'une première évaluation. « *Globalement, les locataires ont rempli les objectifs fixés* », indique Renaud Klein, expert national chasse à l'ONF. Les lots ayant atteint les objectifs du contrat ont bénéficié du maintien des clauses initiales et d'un bonus allant de 10 à 30 % sur leur loyer annuel (191 lots ont bénéficié d'un bonus de 10 %, un seul a obtenu 30 %). Vingt-sept locataires n'ont pas rempli les objectifs fixés par leur contrat, ce qui a donné lieu à l'application d'un malus (de 10 % à 30 %). À noter qu'une nouvelle série d'adjudications de baux de chasse a été proposée début 2019.

2018, L'ONF EN ACTION

Anticiper et gérer les risques naturels





CRISES SANITAIRES

Comment protéger les forêts françaises ?

Scolytes, chalarose, hannetons... Ces épidémies, parfois spectaculaires, causent d'importants dommages dans les forêts françaises, avec des conséquences importantes aussi bien sur le plan socio-économique qu'en matière de gestion durable des peuplements forestiers. Grâce au soutien logistique et financier de leurs partenaires, les équipes de l'ONF se mobilisent pour atténuer les manifestations de ces phénomènes.



© MICHEL DESBORDES / ONF



© NATHALIE PETREL / ONF

Les problèmes sanitaires actuels qui frappent les forêts françaises, principalement celles du nord-est de la France, posent de sérieux problèmes aux équipes de l'ONF. Le maintien des peuplements forestiers dans un état de santé satisfaisant est au cœur des préoccupations de l'ONF, afin d'assurer à la fois la sécurité de tous les usagers de la forêt, la qualité des approvisionnements en bois et la préservation des forêts.

Scolytes : une situation préoccupante pour la filière forêt-bois

Le printemps et l'été 2018, exceptionnellement chauds et secs, ont entraîné une prolifération de scolytes. En pondant sous l'écorce des arbres, ce petit coléoptère fait naître des dépérissements importants et la mort prématurée des peuplements d'épicéas des forêts de plaine du Grand Est et de Bourgogne-Franche-Comté. En région Grand Est, le volume d'épicéas scolytés en 2018 est évalué à 400 000 m³, dont 150 000 m³ sur le massif vosgien et 250 000 m³ d'épicéas de plaine.

Si la situation reste très évolutive, on estime qu'au sein des forêts publiques de l'agence territoriale de Verdun environ 80 000 à 100 000 m³ de bois sont impactés, soit l'équivalent d'une année et demi de récolte. « C'est bien pire que ce qu'on avait imaginé », constate le forestier René-Marc Pineau, responsable de l'unité territoriale de Verdun.



Frédéric Delport

Responsable du département de la Santé des forêts au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Habituellement valorisés comme bois de charpente et de menuiserie, les épicéas altérés par le scolyte sont déclassés par les scieurs, en raison notamment du développement d'un champignon qui accompagne les scolytes et qui vient bleuir le bois. Un afflux inhabituel de bois en France comme en Europe, qui a entraîné une chute des prix lors des ventes de bois de l'automne 2018.

Des peuplements à reconstituer

Cette pullulation de scolytes risque de se prolonger dans les années à venir, dans la mesure où les populations d'insectes ravageurs, en grand nombre, continueront vraisemblablement leurs dégâts au retour des beaux jours. Afin d'épargner les peuplements encore indemnes et valoriser au mieux les arbres impactés, l'ONF n'a pas d'autres choix que de procéder à l'enlèvement rapide des bois scolytés, voire localement d'effectuer des coupes rases sur les peuplements les plus touchés. De nombreuses exploitations de bois vont ainsi se poursuivre, tout en veillant à la préservation des sols, des vestiges, des sites mémoriels et des espaces naturels. Dans un second temps, il s'agira pour les forestiers de l'ONF d'envisager le remplacement des peuplements d'épicéas par des plantations d'essences adaptées au contexte local et résilientes face aux maladies, parasites ou encore aux changements climatiques.

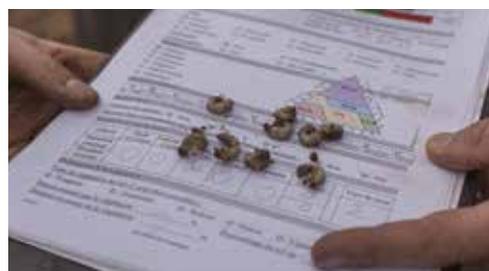
« Les problèmes sanitaires sont un sujet d'avenir dans un contexte de changements globaux. Il est très important d'anticiper et de suivre ces problèmes. Le département de la Santé des forêts, qui travaille en collaboration avec une centaine de correspondants-observateurs au sein de l'ONF, priorise ceux qui ont un impact sur la gestion forestière et la biodiversité. Avec l'ensemble des gestionnaires forestiers (CNPf, ONF...) et en lien avec l'Irstea, un travail de recensement des foyers de scolytes a été déployé cet hiver pour mettre en place un système innovant de suivi des peuplements par télédétection. On espère ainsi pouvoir observer l'évolution de cette crise sur plusieurs années, qui conduira le forestier à s'interroger sur la place de l'épicéa en plaine. »



© GIADA CONNESTARI / ONF

Un partenariat européen contre le hanneton

Enfouis dans le sol sous forme larvaire, un grand nombre de hannetons forestiers déciment périodiquement le système racinaire des jeunes tiges des forêts sableuses de Picardie, des Vosges du Nord et d'Alsace. Pour rechercher des solutions contre les larves de ces insectes qui ravagent le système racinaire des arbres et nuisent fortement à la régénération des forêts, un atelier de travail européen baptisé BENCHAFOR (BENCHmarking applied to FORest cockCHAfor ecology) a eu lieu en octobre 2018 à Nancy. Il est intégré dans



© GIADA CONNESTARI / ONF

le cadre d'un plan d'actions piloté par l'ONF, et a réuni des chercheurs polonais et allemands à ses côtés. Les échanges ont permis d'établir et de diffuser les premières stratégies à mettre en œuvre en matière de gestion adaptative des coupes et des travaux dans les forêts impactées.

LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE LA PESTE PORCINE EN FRANCE

Après la découverte de deux cadavres de sangliers infectés aux portes du département de la Meuse le 9 janvier 2019, Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a annoncé la création d'une « zone blanche » à la frontière franco-belge. Aux côtés de la FNC et de l'ONCFS, les équipes de forestiers-chasseurs de l'ONF ont répondu à l'appel du ministère pour procéder au dépeuplement rapide des sangliers dans le périmètre. Dans cette zone vide de sanglier, toute activité forestière devra être suspendue, ce qui fait notamment craindre aux forestiers de ne pouvoir enlever les bois scolytés dans les forêts du Grand-Est.



CHALAROSE

La reconstruction
des forêts du
Nord-Pas-de-Calais
enclenchée

Le 3 juillet 2017, les forêts de Boulogne, Hardelot, Desvres, Nieppe et Vimy ont été rouvertes au public après une phase de sécurisation d'un an. Touchés par la chalarose, les frênes dépérissants présentaient des nécroses au pied et des branches mortes, sources de risques de chute de branches, voire d'arbres entiers. En 2018, soit dix ans après l'arrivée de ce champignon parasite en France, une vaste opération de plantations a été lancée pour reconstruire ces forêts et leur redonner vie. Pour y parvenir et en complément des ressources propres à l'ONF, la direction territoriale Seine-Nord a pu compter sur le support financier de mécènes : Total, Enablon, Reforest'Action et la Poste. Ce chantier, chiffré à 20 millions d'euros, comprend l'analyse écologique des terrains, l'organisation des chantiers ou encore le choix d'essences plus adaptées aux stations forestières (chêne, hêtre, tilleul, érable, etc.)



© NATHALIE PETREL / ONF

LES 5 FORÊTS TOUCHÉES PAR CE CHAMPIGNON



Le Nord-Pas-de-Calais est la région la moins boisée de France

Les forêts ont ici, tout particulièrement, un rôle fondamental dans l'économie, la biodiversité et le loisir.

..... Sur les vingt prochaines années, ce seront :

300 000 m³
de frênes malades
progressivement
prélevés

2 000 ha
de forêts renouvelées

2 millions
d'arbres replantés

RISQUES EN MONTAGNE ET FEUX DE FORÊT

Des massifs sous haute surveillance

DANS LES ALPES

L'ONF mobilise ses équipes de Restauration des terrains en montagne (RTM) pour prévenir les risques naturels et intervenir sur le terrain en cas d'urgence. Le massif alpin est couvert par des équipes ONF réparties dans deux agences, intervenant respectivement dans les Alpes du Nord et les Alpes du Sud.

La météo, très favorable aux avalanches au cours de l'hiver 2018, a fortement mis à contribution l'expertise des équipes RTM engagées dans la surveillance des massifs forestiers et la gestion des risques naturels.

Après un mois de décembre marqué par deux tempêtes (Carmen et Eleanor) et par des précipitations deux fois supérieures à la normale, la rapide remontée des températures s'est traduite par une fonte accélérée du manteau neigeux sur le massif alpin. Résultat : trois crues avalancheuses se sont succédées en Savoie, au point de justifier le déclenchement – et ce pour la première fois – de la vigilance rouge à l'occasion de l'une d'entre elles. Au total, une quarantaine de dépassements des emprises connues d'avalanches ont été signalés, contre moins de 10 en moyenne annuelle. Parmi les villages les plus touchés, Les Houches, Lanslevillard et Bonneval-sur-Arc ont connu des avalanches exceptionnelles.

Apporter une expertise technique aux communes

Aux avalanches se sont ajoutés de nombreux mouvements de terrain qui ont représenté plus de la moitié des événements recensés. Face à chacun des glissements et des coulées de boue auxquels ils ont été confrontés, les services RTM ont apporté aux communes des avis, sur des questions complexes dans des délais très brefs : évacuation des habitants, protection des habitations, voirie... Des avis qui ont aussi permis la réalisation en toute sécurité des premiers travaux ainsi que diverses actions d'urgence, menées en coordination avec les structures en charge des cours d'eau, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Ces travaux font l'objet d'un suivi dans la durée.



© GIADA CONIESTAR/ONF



© ANAÏS PÉREL/ONF



© FIONA BARRELL / ONF



© GIADA CONNISTARI / ONF

DANS LES PYRÉNÉES

Effondrement rocheux de Viella et action de prévention sur l'accès routier en Andorre : dans les Pyrénées, l'actualité 2018 a été particulièrement soutenue pour les équipes de l'agence ONF-RTM, mobilisées pour garantir la sécurité des personnes et des biens.

En février 2018, le service RTM est sollicité à la suite de chutes de blocs de pierre à Viella (Hautes-Pyrénées). Un survol en hélicoptère confirme qu'un compartiment de la montagne est en décompression. Le service est alors missionné par la commune pour assurer une évaluation permanente du risque lié à cet écroulement d'une ampleur exceptionnelle. Première conséquence, les collecteurs de drainage installés pour protéger le village des glissements de terrain ayant été détruits, un nouveau système de collecte des eaux a dû être mis en place. Le service a aussi construit un modèle numérique du terrain par photogrammétrie, pour modéliser les chutes de blocs. Bien que le risque soit faible, la construction d'un système de protection en amont du village a été préconisée pour des questions de prévention et de sécurité.

Protéger le trafic routier vers Andorre

La plus haute route nationale de France donne accès au territoire andorran. Une route soumise à de forts risques d'avalanches. Devant l'importance stratégique que revêt le trafic routier pour Andorre, les deux États ont engagé un programme d'amélioration de la sécurité et de la viabilité des routes nationales.

L'agence RTM est partie prenante : elle s'est vu confier une mission d'assistance pour la mise en œuvre du programme, la réalisation des études et la maîtrise d'œuvre des travaux qui porteront notamment sur la mise en place d'ouvrages de protection active, de détecteurs routiers d'avalanche, d'instrumentation permettant d'améliorer la prévision locale du risque d'avalanche.

Le chantier le plus important s'est déroulé à l'Hospitalet-près-l'Andorre (Ariège), où 1 000 mètres d'écrans paravalanches ont été posés.



© GIADA CONNISTARI / ONF

FEUX DE FORÊTS

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas !

Des missions de surveillance à la vérification des équipements en passant par la sensibilisation du public, les équipes ONF de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) sont mobilisées à chaque étape. Lors des incendies, elles apportent également un soutien essentiel aux services de secours. L'année 2018 a été atypique dans les régions méridionales, avec un printemps très pluvieux et un été marqué par des températures élevées, des épisodes pluvieux abondants et un nombre de jours de vents forts très en-deçà de la normale saisonnière. En Méditerranée, le bilan des incendies est l'un des plus modestes enregistrés depuis 1973, avec 1 034 feux ayant parcouru 2 979 hectares. À l'inverse de cette situation, le reste du territoire métropolitain a été confronté à une importante sécheresse en été et en automne, avec un bilan partiel faisant état de 500 hectares de feux de forêt parcourus. Dans la moitié nord de la France, ces conditions plus sèches que la normale ont notamment entraîné des feux notables dans le Jura, le Loiret, la Creuse et l'Essonne.

Sur le littoral

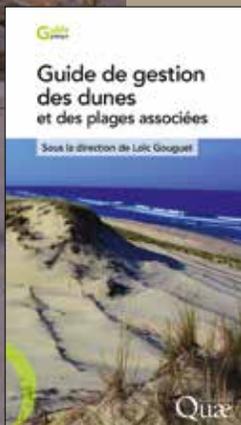
L'ONF AUX CÔTÉS DU BRGM

Le 31 mai 2018, l'ONF et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ont signé une convention cadre visant à renforcer la collaboration entre les deux organismes. L'un des enjeux phares de cette collaboration réside dans une meilleure compréhension du fonctionnement des milieux littoraux dans un contexte de changements climatiques. En 2018, une série de tests de prise de données par drone a été menée pour suivre l'évolution du littoral et caractériser l'érosion éolienne sur les dunes. Par la suite, les deux partenaires prévoient le développement de projets permettant d'analyser le rôle des nappes phréatiques dans le maintien d'une végétation en capacité de fixer le sable sur les dunes.

GESTION DES DUNES : UN GUIDE POUR L'ACTION

S'appuyant sur l'expertise des forestiers dans les milieux dunaires littoraux, le guide de gestion des dunes et des plages associées a été diffusé en janvier 2018 par l'ONF. Rédigé en collaboration avec de nombreux partenaires scientifiques et associatifs (BRGM, Cerema, CNRS...), cet outil dresse un panorama des techniques de fixation des dunes et de leur évolution. Autres éléments clés abordés : la gestion des risques naturels et la préservation de la biodiversité face aux évolutions du climat.

Pour en savoir plus :
www.quae.com
(téléchargement gratuit)





TEMPÊTES : LES FORESTIERS AU CHEVET DES DUNES

L'hiver 2017-2018 a été marqué par des épisodes tempétueux à répétition. Le 3 janvier 2018, la tempête Eleanor, conjuguée à un fort coefficient de marée (106), a entraîné d'importantes érosions marines sur les côtes sableuses. Sans égaler les dégâts de l'hiver 2013-2014, ces coups de vent ont remobilisé une grande quantité de sable des dunes domaniales littorales gérées par l'ONF. Pleinement engagés face à ces événements, les forestiers ont effectué de nombreux travaux financés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Des actions essentielles qui ont permis de piéger le sable et de le fixer grâce à la pose de brise vent et à la plantation d'oyats, des techniques simples et efficaces de génie écologique.

COOPÉRATION RENOUVELÉE AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Réunis le 6 septembre 2018 au cœur de la Réserve biologique de la côte d'Opale (Pas de Calais), l'ONF et le Conservatoire du Littoral ont signé une nouvelle convention de partenariat de cinq ans. Complémentaires dans leurs missions et leurs moyens d'action, ces deux acteurs clés de la gestion durable des milieux naturels unissent leurs forces en faveur de la conservation et de la mise en valeur des sites littoraux (métropolitains et ultra-marins). Trois grands axes ont été définis : œuvrer ensemble à l'atteinte de l'objectif du « Tiers naturel littoral » au niveau national ; développer une philosophie commune de gestion des forêts domaniales et des terrains du Conservatoire du littoral ; collaborer à tous les niveaux techniques et organisationnels pour favoriser ces engagements ainsi que ceux de l'État vis-à-vis de la biodiversité, la forêt et la gestion du trait de côte.



2018, L'ONF EN ACTION

Agir au plus près des populations et des territoires



PROJETS DE TERRITOIRE

Forêt d'Exception® Les temps forts de 2018

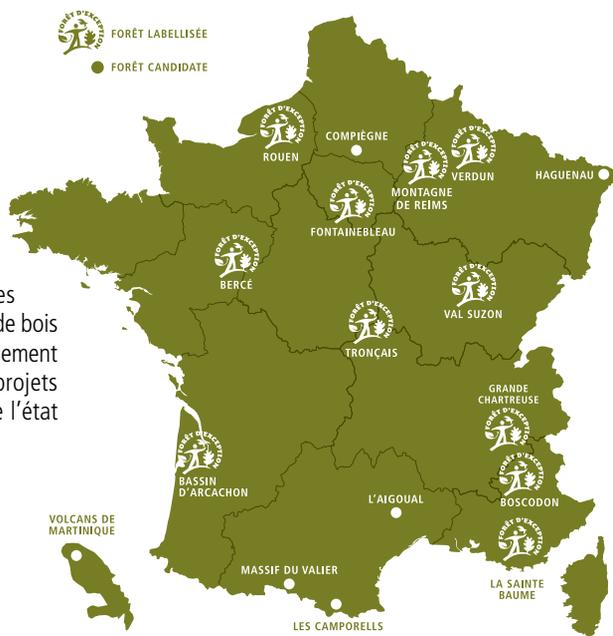
Le réseau des forêts labellisées s'agrandit

Quatre nouvelles forêts – Tronçais, Bassin d'Arcachon, Sainte-Baume et Boscodon – ont célébré la remise de leur label Forêt d'Exception® en 2018. Elles rejoignent Fontainebleau, Verdun, Grande Chartreuse, Rouen, Val Suzon, Montagne de Reims et Bercé.

Tronçais, chênaie de prestige au centre de la France

Située au cœur du bocage bourbonnais (Allier), la forêt domaniale de Tronçais, labellisée le 17 mai 2018, est une des plus belles chênaies d'Europe. Réputée pour la production de bois de merrain destiné à la tonnellerie, elle est également un laboratoire de sylviculture. De nombreux projets d'expérimentation y ont été menés pour suivre l'état des peuplements ou des espèces invasives, ou pour étudier la génétique des chênes.

Avec les associations locales, les forestiers mènent une gestion d'excellence de ces forêts, reconnues aussi pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité. Dans la dynamique du label Forêt d'Exception®, la mission de l'ONF est d'assurer la sauvegarde de ces écosystèmes riches tout en permettant l'accueil du public grâce à des aménagements accessibles à tous.



Corinne Coupas

Présidente de la communauté de communes du Pays de Tronçais

« Il est pour nous essentiel de maintenir ce lien privilégié qui lie l'homme à la forêt et façonne l'identité de Tronçais, avec le monde rural qui l'entoure. »



Bassin d’Arcachon, deux forêts dunaires atlantiques

À l’entrée du Bassin d’Arcachon, les forêts domaniales de la Teste et de Lège-et-Garonne ont reçu le label le 15 juin 2018. Innovation, histoire et exemplarité sont le fil conducteur du projet. La démarche Forêt d’Exception® permet de redonner sa place à l’espace forestier littoral, parfois dominé par les paysages marins. Avec ses 6 250 hectares de pinèdes et de dunes préservées, ce massif forestier est le berceau des premiers essais d’une histoire humaine unique du XIX^e siècle : la fixation des dunes mobiles de la côte Aquitaine. Répondre aux enjeux du changement climatique en organisant un tourisme durable sur le littoral aquitain est un objectif majeur de l’ONF et de ses partenaires locaux.

Sainte-Baume, haut-lieu patrimonial en Méditerranée

La Sainte-Baume (Var) a reçu le label Forêt d’Exception® le 12 septembre 2018. Forêt millénaire, elle est un haut lieu du tourisme provençal et de pèlerinage chrétien. Niché sous une imposante barre rocheuse, le massif abrite une hêtraie séculaire, avec des ifs, houx et érables rares en Provence. Les enjeux liés au partage de l’espace forestier et à ses différents rôles économiques, écologiques et sociaux, ont conduit les partenaires à mettre en place un projet ambitieux par une démarche exemplaire de concertation.

Boscodon, forêt emblématique des Alpes du Sud

Le label Forêt d’Exception® a été décerné à la forêt domaniale de Boscodon le 27 novembre 2018. Il reconnaît un patrimoine forestier rare et fragile des Alpes du Sud, un paysage attractif, marqué par l’aventure technique et humaine de la restauration des terrains en montagne. Sapinière réputée pour son bois de qualité, cette forêt abrite une biodiversité exceptionnelle. Dans ce paysage de haute montagne, l’offre de sentiers développe la pratique de sports de nature, respectueux des milieux naturels.

BIENTÔT LE LABEL !

Deux autres massifs sont en route vers la labellisation. Les partenaires locaux de l’Aigoual et des Volcans de Martinique ont signé leur contrat de projet, le 6 juillet et le 29 octobre 2018.



ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

La Journée internationale des forêts, une expérience à vivre avec l'ONF !

À l'occasion de la Journée internationale des forêts, l'ONF a organisé partout en France une série de manifestations et d'événements grand public. À Paris, près de 2 000 visiteurs ont été accueillis en 2018 par les équipes de l'ONF sur le parvis de l'Hôtel de ville.

Proclamée par l'ONU en 2011, la Journée internationale des forêts a pour vocation de célébrer la forêt, l'arbre et le bois, tout en sensibilisant l'opinion publique à la préservation du patrimoine naturel. Gestionnaire de 11 millions d'hectares de forêt, en métropole et en outre-mer, l'ONF a organisé pour l'occasion des centaines de manifestations gratuites partout en France sur le thème « La forêt, une expérience à vivre ». Retour sur les temps forts de cette première édition.

Des bulles de forêt en plein cœur de Paris



Le 21 mars, c'est une promenade inattendue que les Parisiens et les scolaires ont découverte sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris. Au sein de six grands dômes végétalisés, de nombreuses expositions, projections et animations, ont été proposées autour de la forêt, du bois et de ses multiples usages. Une programmation assurée par les forestiers et les éco-animateurs de l'ONF d'Île-de-France, mobilisés toute la journée auprès d'un public varié, y compris les établissements scolaires.

Les vertus de la forêt célébrées en région

En marge de l'événement parisien, un grand nombre d'animations thématiques ont été organisées en régions. Conférences, balades en forêt, démonstration de travaux forestiers, initiation à la randonnée, visites guidées... Autant d'événements pédagogiques et conviviaux qui ont fait de cette première édition un événement réussi !

Un succès en 2018... et en 2019

En mars 2019, l'ONF a réitéré ses actions à l'occasion de la Journée internationale des forêts. Pour la deuxième édition, 18 000 personnes ont visité la forêt éphémère installée durant 3 jours à Paris et 60 activités ont été organisées partout en France.





© GIADA CONNISTARI / ONF

LA FORÊT S'INVITE À L'ÉCOLE

À l'occasion de la Journée internationale des forêts, l'ONF est, depuis 2016, partenaire de l'opération « La forêt s'invite à l'école », coordonnée par l'association Teragir et le ministère en charge de l'Agriculture. Cette démarche complète le programme des manifestations ouvertes au grand public chaque 21 mars. Tout au long de l'année, les établissements scolaires et périscolaires sont invités à développer des projets de sensibilisation aux diverses fonctions de la forêt. Les classes, dont les projets ont été retenus sur le site internet de la Journée internationale des forêts, bénéficient gratuitement des connaissances des forestiers de l'ONF et du Centre national de la propriété forestière. De 2017 à 2018, plus de 70 animations ont été dispensées, soit près de 30 % de plus que l'année d'avant.



© GIADA CONNISTARI / ONF



COMMÉMORATION 14/18

Forêt d'Argonne : préserver la mémoire de la Grande Guerre

L'année 2018 a été marquée par la commémoration de l'armistice de 1918. L'occasion de revenir sur le projet « Argonne 14-18 » poursuivi par l'ONF depuis 2016 pour conserver la mémoire de la Grande Guerre dans les forêts.



© FRÉDÉRIQUE LECOMTE / ONF

Cent ans après, le souvenir de la Première Guerre mondiale est toujours ancré dans les mémoires et dans les paysages. Certaines forêts françaises, en particulier celles de la région Grand Est, ont été profondément marquées. 2018 a vu se concrétiser le projet « Argonne 14-18 » : un programme de mise en valeur des sites et des zones de combat faisant écho à l'histoire de l'une des plus grandes batailles de la Grande Guerre et à l'alliance franco-américaine. L'ONF a mis en œuvre ce programme grâce à un montage financier innovant, associant des partenaires publics et des mécènes français et américains, parmi lesquels, la Fondation de la ferme de la Croix rouge et la Fondation du patrimoine, qui ont permis la collecte de dons particuliers.

Commémorations américaines

Répartie sur les départements de la Marne, des Ardennes et de la Meuse, la forêt d'Argonne fait partie de ces espaces naturels mutilés dont la conservation

participe au devoir de mémoire. Source de bois pour le front et les populations, elle était à la fois un obstacle à la progression des troupes, mais également un précieux refuge. En 2018, de nombreuses commémorations américaines ont été célébrées pour honorer les soldats qui ont contribué à la libération de la France en septembre 1918.

L'amitié franco-américaine réaffirmée

Cette initiative a été soutenue conjointement par la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale et l'US World War One Centennial Commission, dont une délégation est venue à la rencontre des équipes de l'ONF en septembre 2018. Les membres de cette délégation ont alors adressé un hommage appuyé et mérité aux expertises de l'ONF impliquées dans le projet « Argonne 14-18 ». Après le Hartmannswillerkopf et Verdun, l'Argonne est le troisième site de guerre de la région Grand Est faisant l'objet d'une mise en valeur par l'ONF.



Monique Seefried

Commissaire à la Commission américaine du centenaire et Présidente de la Fondation de la ferme de la Croix rouge

« En 2018, grâce à l'ONF, 1 700 arbres ont été plantés par de jeunes Français en mémoire des 1 700 soldats américains de la première division morts en Argonne. La souscription nationale lancée par l'ONF et ses partenaires fait écho à la générosité du peuple américain qui a organisé une levée de fonds pendant la guerre pour venir en aide aux Français. »

LES AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS

Un parcours historique et botanique en forêt domaniale d'Ariéthel. Il invite le public à découvrir les vestiges et plantes obsidionales (végétaux propagés lors des conflits armés ou des occupations militaires).

Une plantation mémorielle reproduisant le blason de la 1^{ère} division et dont le chemin d'accès est bordé de grands piquets portant chacun le nom d'un soldat disparu.



© GEORGES DAMIEN / ONF

Une table d'orientation panoramique au belvédère de la Croix Bayle (Cornay). Elle guide le regard du visiteur vers les principales zones de batailles.

Une stèle installée en hommage au général Mac Arthur et à la 42^e division.

UNE EXPOSITION ONF À PARIS

Dans le cadre du programme des commémorations du Centenaire de la Grande Guerre à Paris, l'ONF a exposé 30 photographies sur les grilles de l'Hôtel de Ville de Paris. Des images qui ont offert un aperçu des épisodes méconnus du Camp retranché de Paris, ceinture défensive créée pour protéger la capitale des invasions ennemies.



Accueil du public et préservation des milieux naturels

LE PETIT OLIVIER S'ENGAGE POUR LA RESTAURATION DE LA FERME TRAOU DOU GARI



Située à l'entrée du massif forestier du Luberon, la ferme Traou dou Gari est l'objet d'un partenariat signé le 5 avril 2018 entre l'ONF et la marque Le Petit Olivier. L'objectif : réhabiliter et aménager ce site emblématique du patrimoine rural de Provence. Le Petit Olivier a ainsi apporté son soutien à l'ONF pour la restauration, la plantation de plantes aromatiques et d'oliviers devant la ferme, ainsi que pour la sensibilisation du public à la richesse des milieux naturels et des espèces du Luberon. La première phase du chantier s'est achevée en septembre 2018, avec l'installation de murets, de marches en pierres et de bancs. Ce partenariat fait de chaque acheteur d'un savon liquide Petit Olivier un acteur de cette opération, une partie du prix de vente étant reversée à l'ONF pour la poursuite des travaux.

ACCÈS POUR TOUS AUX DEMOISELLES COIFFÉES DE THÉUS

Site naturel spectaculaire, la Salle de bal des Demoiselles coiffées a inauguré son nouveau belvédère le 31 mai 2018. Un projet mené sur trois ans avec le soutien de la Société générale. Nichées sur la commune de Théus (Hautes-Alpes), les « demoiselles coiffées » sont des sculptures naturelles, une centaine de colonnes majestueuses au total formées par l'érosion et le torrent de Vallauria. Offrant une vue époustouflante sur la Salle de bal, le nouveau belvédère est accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à des équipements naturels intégrés au paysage. Un vrai défi dans un relief aussi escarpé.





© SAFADA, COMMISSARIAT ONF

GRAND COUP DE PROPRE SUR LE MONT-VENTOUX

C'est un chantier spectaculaire que les ouvriers de l'ONF ont mené à bien sur le versant nord du Mont-Ventoux en septembre 2018, avec l'appui de la Fondation du Patrimoine et des collectivités locales. Le « Géant de Provence » a enfin été débarrassé des déchets accumulés sur ses flancs au fil des années, permettant ainsi de restaurer la qualité des milieux et des paysages. Les ouvriers forestiers ont parcouru à pied le gigantesque pierrier, avec à la main de grands sacs (« big bags ») qui ont pu ensuite être hélicoptérés vers des containers puis évacués par camions vers un centre de tri et de valorisation. Un travail 100 % manuel sur un terrain abrupt inaccessible à tout engin mécanique. D'étonnantes trouvailles ont été effectuées, parmi lesquelles des fils de fer barbelés et des épaves de voiture ! À noter que la gestion des déchets est une préoccupation importante pour les équipes de l'ONF qui, chaque année, ramassent des centaines de dépôts en tous genres dans les massifs forestiers.



© AURÉLIE DUHAMEL / ONF

CULTURE

Plein succès pour la première édition du festival Branche & Ciné



À l'été 2018, près de 2 500 visiteurs se sont réunis sous la canopée des forêts de Bord-Louviers, de Fontainebleau et de Retz pour assister au premier numéro du festival interrégional Branche & Ciné. Sous le parrainage de Juliette Binoche, cette expérience unique, proposée par l'ONF, a fait la part belle au cinéma mondial pour enfant.

« En initiant le festival Branche & Ciné, l'ONF a expérimenté une dimension de l'accueil du public inexplorée jusqu'alors », explique Éric Goulouze, directeur territorial Seine-Nord à l'ONF. Du 20 juin au 22 juillet, une quarantaine d'œuvres cinématographiques dédiées au thème de l'enfance et de la forêt ont été proposées à l'ombre des arbres, mais aussi en salles, aux habitants et touristes de Normandie, d'Île-de-France et des Hauts-de-France.

Un festival partenarial d'un genre nouveau

Pour l'initiateur de cette aventure culturelle et collective, Guillaume Benailly, de l'agence études Seine-Nord de l'ONF, « l'idée était de porter un autre regard sur la forêt, celle d'aujourd'hui et de demain ». Afin de mettre sur pied ce projet audacieux, les équipes de l'ONF ont pu compter sur le soutien de nombreux partenaires : « Le projet a très rapidement rencontré l'adhésion des collectivités locales, d'élus et de mécènes qui ont largement contribué à sa création », détaille le chef de projet. Au crépuscule, petits et grands se sont livrés à une expérience immersive et sensorielle aussi mémorable que singulière. De *Mon voisin Totoro* à *Tom le Cancre*, en passant par *Captain Fantastic* ou encore *Le livre de la jungle*, les spectateurs ont pu apprécier une programmation éclectique et internationale, au cœur de trois massifs emblématiques du patrimoine naturel français : la forêt de Retz (Aisne), de Bord-Louviers (Eure), de Fontainebleau et de la Commanderie (Seine-et-Marne).

Hayao Miyazaki à l'honneur



Définie par les membres du comité de sélection scientifique de l'ONF, la programmation du festival a mis à l'honneur les chefs-d'œuvre d'animation du réalisateur Hayao Miyazaki. Militant engagé pour la sauvegarde des forêts japonaises, le fondateur des studios Ghibli a fait de l'immensité végétale un élément omniprésent de son œuvre. Une affection pour la forêt et les arbres qui le lie par ailleurs à Juliette Binoche, marraine du festival Branche & Ciné. L'actrice l'a rencontré à l'occasion d'un entretien exclusif organisé par l'ONF et diffusé pendant l'évènement.

Favoriser l'échange

Au-delà des projections cinématographiques, le festival s'est mué en espace de rencontres entre professionnels du cinéma, forestiers de l'ONF, mais aussi sociologues et historiens, tous invités à livrer leur propre regard sur la forêt dans le 7^e art. De nombreuses balades pédagogiques et ludiques ont été organisées en forêt par les équipes de l'Office, qui ont fait découvrir au public les secrets de la forêt et les grands principes de la gestion forestière. Certains des plus célèbres contes et légendes ont également été interprétés par une compagnie de théâtre conviée pour l'occasion.

Édition 2019

LES FORÊTS DU MONDE À L’AFFICHE

En compagnie du réalisateur français Jacques Perrin, grand témoin de la deuxième édition du festival, Branche & Ciné 2019 abordera le thème des forêts du monde dans les œuvres cinématographiques d’hier et d’aujourd’hui. Du 28 juin au 20 juillet 2019, les projections auront lieu au cœur de forêts domaniales, d’arboretum, de domaines boisés publics et privés ainsi qu’en banlieue parisienne.



Olivier Morin

Vice-président du Département de Seine-et-Marne en charge de la culture et du patrimoine

« Les paysages variés de notre département offrent un merveilleux studio grandeur nature. Je pense notamment à la forêt de Fontainebleau, qui a accueilli plus de 350 tournages dans l’histoire du cinéma ! C’est donc tout naturellement que nous avons accepté de participer à ce festival qui a contribué à amener du public en forêt dans un cadre original. »



Claire Labigne

Coordinatrice développement durable à la communauté d’agglomération Seine-Eure

« Branche & Ciné a permis d’ouvrir les forêts à des publics qui n’ont pas l’habitude de s’y rendre, avec une approche attractive qu’est le cinéma en plein air. Nous avons tout de suite été séduits par ce projet de l’ONF, un partenaire avec lequel nous entretenons une collaboration étroite depuis la signature de notre charte forestière de territoire en 2013. »



Alexandre de Montesquiou

Président de la communauté de communes Retz-en-Valois

« Le festival Branche & Ciné a été l’occasion pour nos concitoyens de découvrir que l’ONF n’est pas simplement là pour gérer les forêts, mais aussi, pour les faire aimer. »





2018, L'ONF EN ACTION

Des produits et des services sur mesure



Gestion des espaces naturels

Une offre globale de prestations de services

L'ONF propose des produits et services aux propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels publics et privés. Il accompagne ses clients, collectivités et entreprises, et met à leur disposition les savoir-faire et compétences de ses équipes. De la conception à la réalisation, les équipes sont mobilisées autour de 5 grands domaines :

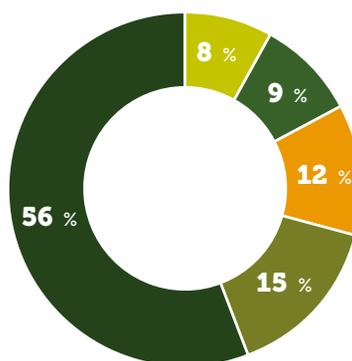
- 
- 1**
Forêts, bois et sylviculture
 - 2**
Arbre conseil®
 - 3**
Loisirs nature et écotourisme
 - 4**
Maîtrise de la végétation
 - 5**
Environnement, biodiversité et risques naturels

Ses « ateliers bois » conçoivent et réalisent des ouvrages en bois et des mobiliers extérieurs.

Pour en savoir + : www.produits-services.onf.fr

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2018 PAR UNIVERS PRODUITS : 109 M€

- FORÊTS, BOIS ET SYLVICULTURE
- MAÎTRISE DE LA VÉGÉTATION
- LOISIRS NATURE ET ÉCOTOURISME
- ARBRE CONSEIL®
- ENVIRONNEMENT, BIODIVERSITÉ ET RISQUES NATURELS



En 2018, le chiffre d'affaires a augmenté de **7,7 %** par rapport à l'année 2017.

La progression la plus importante est enregistrée dans le domaine de la Maîtrise de la végétation pour le compte de grands gestionnaires d'infrastructures (SNCF, GRT Gaz, RTE, Enedis, Voies navigables de France).

Une première année prometteuse pour l'ANET

Un an après sa création, l'agence nationale études et travaux (ANET) a vu son activité développée et consolidée avec un bond en avant de quasiment 100 %. Son activité est portée à 15,5 millions d'euros, une belle prouesse sur un marché en quasi-stagnation auprès de ses clients gestionnaires d'infrastructure linéaire.

Pour réaliser ce défi, l'ANET a dû recruter, former et accompagner ses nouveaux arrivants encadrants et ouvriers spécialisés afin de respecter les exigences de ses clients :

- La gestion de la sécurité
- La qualité des prestations attendues
- Le respect des délais
- L'adaptation aux prescriptions environnementales et réglementaires

L'activité de conseil en gestion de la végétation, portée par l'unité de production études, représente près de 10 % des affaires réparties sur l'ensemble du territoire national alors que l'activité de travaux d'abattage, de débroussaillage, d'élagage pèse sur 90 % des contrats répartis sur trois unités de production (Seine Nord, Centre et Sud).

2018, c'est aussi la création de SESSILE, une filiale d'investissement et de recrutement qui a permis de relever le défi de la croissance des activités travaux.



L'ANET, c'est aussi un rôle transversal grâce à l'unité de production logistique qui a pu mettre à disposition son parc de matériel au profit également de la gestion des forêts domaniales.

AGENCES TRAVAUX ET BUREAUX D'ÉTUDES

L'indispensable savoir-faire de l'Office

Mises en place en 2009, les agences travaux et les bureaux d'études assurent pour le compte de l'ONF différentes prestations développées dans les forêts domaniales, dans les forêts des collectivités, mais également pour les entreprises.

Travaux sylvicoles, exploitation forestière, génie écologique, expertise et travaux sur l'arbre, accueil du public... Tels sont les grands types d'actions menés par ces agences spécialisées en faveur de la gestion durable des espaces naturels.

Responsabilité économique

Avec un volume d'activité de plus de 165 millions d'euros, ces unités de production ont une responsabilité économique forte qui implique une amélioration constante de leur performance pour accroître la valeur ajoutée qu'elles apportent à l'ONF.

Compétences techniques et interdisciplinarité

Au sein des agences travaux, 2 200 ouvriers de l'Office sont mobilisés sur l'ensemble du territoire, présentant des profils adaptés aux activités portées : ouvriers sylviculteurs, bûcherons, grimpeurs-élagueurs, conducteurs d'engins, ouvriers spécialisés dans les risques naturels, ... Ils recourent, dans leur action au quotidien, à une vaste gamme de matériels de production : tracteurs, broyeurs, épaveuses, pelles hydrauliques..., mais aussi outils thermiques et électroportatifs tels que tronçonneuses et débroussailluses. La recherche de la performance se traduit par une mécanisation accrue des tâches effectuées, ce qui permet d'en diminuer également la pénibilité.





© JEREMY LEMPIN / ONF

Côté bureaux d'études, plus de 200 chefs de projet, chargés d'études et assistants producteurs interviennent sur de nombreux projets (environnement, biodiversité, Arbre Conseil®, loisirs nature, risques naturels, gestion forestière...). Des missions qui nécessitent des compétences très techniques au service de projets faisant de plus en plus appel à une forte interdisciplinarité et réactivité. L'innovation reste au cœur des préoccupations de tous, avec le développement de nouveaux outils, tels que les drones, le LIDAR ou encore la modélisation en trois dimensions.

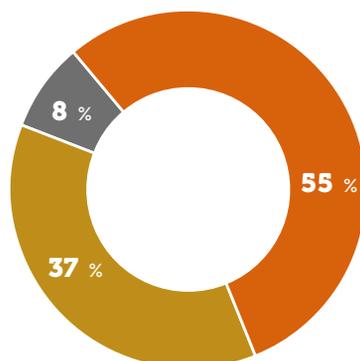


© MATHALIE PETREL / ONF

L'ACTIVITÉ DES AGENCES ÉTUDES ET TRAVAUX

PRESTATIONS DANS LE CADRE DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (RTM, DFCI, DUNES...)

PRESTATIONS POUR LE COMPTE DE CLIENTS PUBLICS ET PRIVÉS



PRESTATIONS EN FORÊT DOMANIALE (SYLVICULTURE, EXPLOITATION DES BOIS, ACCUEIL DU PUBLIC...)

SUR LE TERRAIN

Au service des collectivités et du secteur public

Fort de son maillage territorial, l'ONF est le partenaire quotidien des collectivités locales et des établissements publics pour la gestion de leurs espaces naturels. Il apporte à ses clients publics l'expertise unique de chefs de projets et d'ouvriers spécialisés ainsi qu'une mobilisation de partenaires locaux dans le cadre de solutions « clé en main ».

En 2018, 4 600 collectivités forestières - communes rurales, conseils généraux - ont confié aux forestiers de l'ONF la réalisation de tout ou partie de leurs chantiers sylvicoles afin de protéger et de valoriser leur patrimoine forestier. Une garantie pour ces acteurs publics d'agir en pleine conformité avec le Règlement général des travaux et services forestiers (RNTSF), reconnu par la certification durable PEFC. Illustrations.

Occitanie : sécurisation des arbres de 375 lycées

Responsable de la gestion des 375 lycées implantés sur le territoire régional, la Région Occitanie a souhaité engager un diagnostic du patrimoine arboré de ces établissements d'enseignement supérieur. Une mission confiée à l'ONF qui a fait appel à l'expertise de ses équipes Arbre Conseil® : réalisation de diagnostics visuels et sonores, mise en œuvre de diagnostics approfondis, suivi des chantiers d'élagage et d'abattage... Autant d'actions essentielles pour garantir la sécurité du public.



Requalifier le paysage du Saut du Doubs



La communauté de communes du Val-de-Morteau (Doubs) a confié à l'ONF l'étude et les travaux de mise en valeur du site classé du Saut du Doubs, situé en zone Natura 2000. Une requalification paysagère associant des exigences écologiques, qui a débouché sur un diagnostic approfondi de la zone établi en étroite concertation avec les acteurs de ce site remarquable. Une simulation en maquette numérique a notamment été construite pour permettre au comité de pilotage de visualiser les évolutions paysagères avant de les valider. Les travaux ont nécessité une technicité spécifique des équipes ONF sous la forme d'un débarquement par hélicoptère dans les zones les moins accessibles.



Jean-Marie Binetruy

Président de la Communauté de Communes du Val-de-Morteau

« Les somptueuses falaises des bassins du Doubs, asphyxiées par la végétation, ont retrouvé leur majesté grâce à l'intervention de l'ONF. »

Dans l'agglomération auxerroise, 44 sentiers analysés à la loupe

Sélectionné par la communauté d'agglomération de l'Auxerrois pour conduire un diagnostic des 44 sentiers de randonnée de son territoire, l'ONF a adopté une approche mixant praticabilité sécurisée, découverte paysagère et patrimoniale. Le diagnostic réalisé a donné naissance à une série de fiches détaillées qui contribueront à la stratégie de la collectivité, engagée dans le développement du tourisme durable, pilier de sa politique économique.



Laura Lacoste

Chargée de développement touristique et valorisation du patrimoine à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

« Tracé du parcours, nature et état du revêtement, état de la signalétique et du balisage, points d'intérêt, photos géo-localisées... La précision et la complétude des informations relevées par l'ONF ont été d'une grande aide pour initier la réalisation d'un schéma de randonnée pédestre de l'Auxerrois, dans le projet développé par Chloé Toyé. »



SUR LE TERRAIN

Au service des entreprises et du secteur privé

Propriétaires et gestionnaires de sites arborés, carriers, zones d'activités, parcs de loisirs... Partout en France, l'ONF et ses partenaires accompagnent de nombreuses entreprises privées pour mettre en œuvre une gestion durable de leurs sites naturels, compenser les impacts de leurs activités sur la biodiversité ou réaliser des projets d'aménagement. Retour sur deux réalisations phares de l'année 2018.



Restaurer l'habitat de l'Agrion de Mercure

Opérateur du transport de gaz naturel en France, GRTgaz a lancé un grand projet d'infrastructure avec le programme Val de Saône, qui prévoit la construction d'une canalisation de 1,20 m de diamètre sur 190 kilomètres de long entre Étrez (Ain) et Voisines (Haute-Marne). Des mesures compensatoires ont été engagées en faveur des espèces et des habitats impactés par le chantier. À Bourg-en-Bresse et à Saint-Just, l'expertise de l'ONF a également été mobilisée par le syndicat du bassin versant de la Reyssouze, en partenariat avec le propriétaire des terrains Renault Trucks. Objectif : rétablir, sur une durée de trois mois, l'habitat naturel de l'Agrion de Mercure, un insecte considéré comme vulnérable. Débroussaillage mécanique des accès et des marais pour lutter contre l'envahissement par les ronces, coupe sélective des arbres de la ripisylve pour favoriser l'apport de lumière à la rivière... Une opération réussie qui a favorisé également le développement d'habitats de nombreuses autres espèces.



Dimitri Mercier

Chargé de mission rivière du Syndicat du bassin versant de la Reyssouze.

« Professionnalisme, respect des délais imposés, adaptation aux aléas du chantier... L'intervention des forestiers de l'ONF a constitué un plein succès. »



© SBVR

Aménager une aire de jeux au Futuroscope de Poitiers

En 2018, le Futuroscope a missionné l'ONF pour enrichir son offre auprès du grand public : installation de mobiliers design, robustes et naturels sur les aires de jeux, développement et pose de signalétiques, création de modules de découvertes sensorielles... Un ensemble de solutions adaptées ont été conçues, avec le soutien des menuisiers des ateliers bois ONF.



© SAMUEL LARDEUX / ONF

> Plus d'informations sur le site onf.fr/produits-services

L'ONF, ACTEUR DE LA COMPENSATION ÉCOLOGIQUE

Membre de l'Union professionnelle du génie écologique, l'ONF est aussi un opérateur de la compensation écologique.

Constructions d'infrastructures routières et énergétiques, implantation d'éoliennes, fermes photovoltaïques, ouverture de carrières de granulats, projets d'aménagement du territoire (ZAC...) : autant d'actions pour lesquelles l'ONF accompagne les acteurs privés dans la réduction de leurs impacts sur l'environnement.



© EVA LAMOURIER / ONF

ÉCOLE DES BÛCHERONS

Maîtriser en toute sécurité l'utilisation de la tronçonneuse, abattre tous les types de bois, acquérir de nouvelles compétences ou découvrir les dernières innovations en matière d'exploitation forestière : c'est ce que propose l'École des bûcherons de l'ONF, située à Saverne en Alsace. Les formations sont organisées sur des chantiers-école en forêt, présentant ainsi l'avantage de mettre en situation pratique les stagiaires dans les meilleures conditions de sécurité.



2018, L'ONF EN ACTION



Le groupe ONF



ONF PARTICIPATIONS

Une politique de groupe qui s'appuie sur les savoir-faire de l'ONF

Après la création d'ONF International en 1997 et celle d'ONF Énergie en 2006, l'ONF a structuré en 2008 sa politique de groupe avec la création de la société holding ONF Participations, dotée d'un capital de 15 M€. Définie par le conseil d'administration de l'ONF, cette politique repose sur trois piliers : l'action internationale, le bois énergie et depuis 2018, les filiales de moyens avec l'acquisition au 30 avril d'une société spécialisée dans les travaux sur les infrastructures linéaires. En 2018, le groupe a poursuivi son recentrage se donnant ainsi des marges de manœuvre financières renforcées par les résultats positifs dégagés par les filiales.

Avec le groupe ONF, l'établissement public assoit son rayonnement international avec des prestations de conseil et d'expertise en environnement valorisant le rôle de la forêt auprès des hommes et des territoires. Il joue également pleinement son rôle de développement du marché du bois énergie en étant un acteur significatif et structurant de cette filière, au regard de l'essor des énergies renouvelables et de la lutte contre le réchauffement climatique. Enfin, il accélère son développement en renforçant ses moyens sur des marchés porteurs contractés par l'ONF auprès des grands gestionnaires d'infrastructures linéaires (SNCF, Enedis, VNF, etc.).

ONF Participations permet également à l'ONF de se positionner sur des projets innovants menés aux côtés de partenaires de renom, leaders dans leur spécialité. Le chiffre d'affaires cumulé des filiales détenues majoritairement par ONF Participations représente au total 43 M€ en 2018.

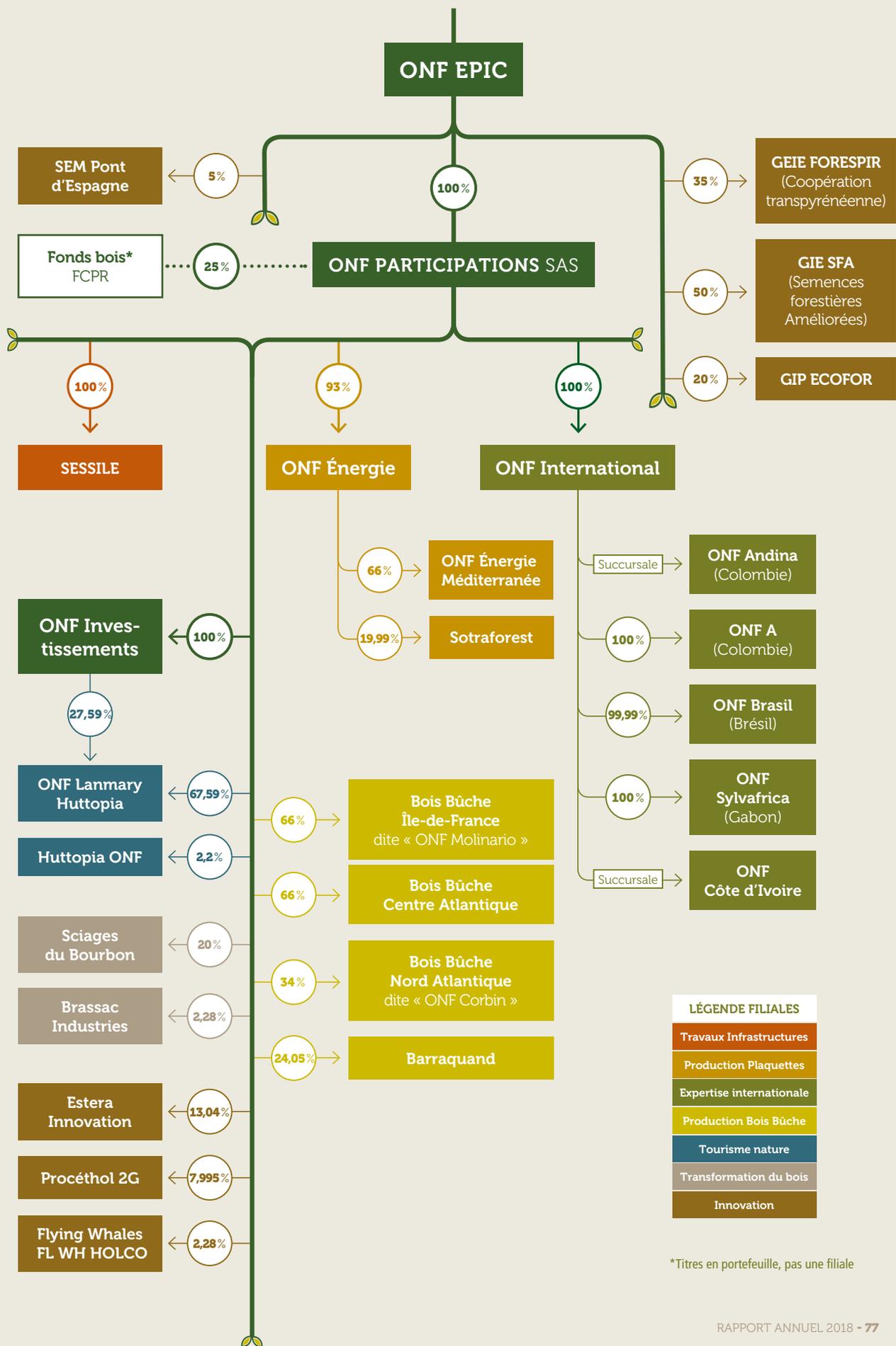


© ONF



ORGANIGRAMME DU GROUPE ONF

AU 31 DÉCEMBRE 2018



LÉGENDE FILIALES	
Travaux Infrastructures	
Production Plaquettes	
Expertise internationale	
Production Bois Bûche	
Tourisme nature	
Transformation du bois	
Innovation	

*Titres en portefeuille, pas une filiale

NOS FILIALES ONF

ONF Énergie Bois

Les atouts du bois énergie

Avec son réseau ONF Énergie Bois créé il y a une dizaine d'années, l'Office national des forêts assure la promotion nationale d'une large offre de solutions de chauffage au bois auprès des collectivités, des industriels et des particuliers. Filiale de l'ONF et de la Fédération des communes forestières, la société ONF Énergie est le leader français du marché de la plaquette forestière avec 600 000 tonnes commercialisées en 2018 (clients industriels et collectifs).



En bois de chauffage, le réseau regroupe des acteurs réunis dans une démarche et des valeurs communes autour du bois énergie. Les entreprises-productrices de bois bûche ont commercialisé 140 000 stères en 2018 selon le cahier des charges Bois bûche ONF Énergie Bois.

Une ressource gérée durablement

ONF Énergie a fondé sa croissance sur la ressource bois connue et gérée durablement par ses actionnaires des forêts publiques. Chaque approvisionnement en plaquettes forestières par ONF Énergie fait l'objet d'une étude de l'ONF sur la disponibilité de la ressource bois sur la zone et la faisabilité technico-économique de sa valorisation. ONF Énergie garantit à ses clients utilisateurs une chaîne de contrôle certifiée PEFC.

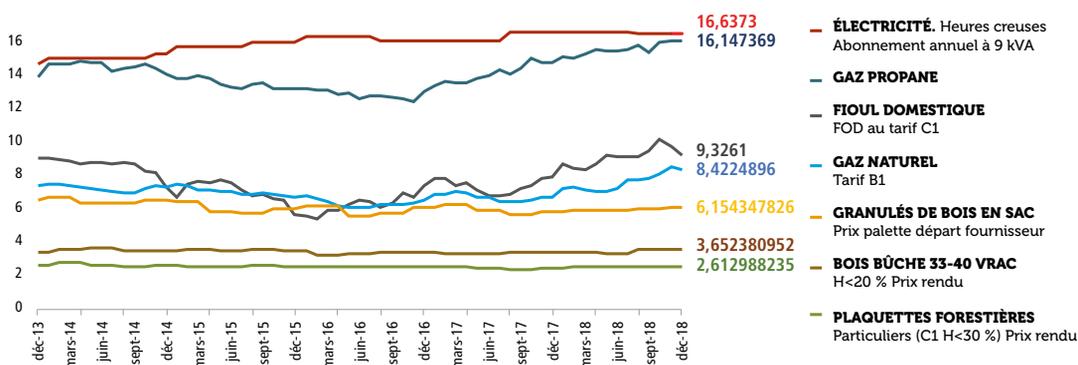
Dynamiser la filière bois

La stratégie commerciale de l'ONF est de privilégier, pour chaque produit la valorisation la plus noble entre les trois principaux débouchés : bois d'œuvre (construction, charpente, menuiserie, ébénisterie), bois d'industrie (papier, panneau) et bois énergie.

LE BOIS, L'ÉNERGIE RENOUVELABLE LA MOINS CHÈRE DU MARCHÉ

L'énergie bois est de loin, l'énergie la plus compétitive sur le marché national. Elle offre au consommateur une stabilité dans le temps contrairement aux énergies fossiles dont le prix a fortement augmenté sur l'année 2018 (électricité, fioul, gaz naturel et propane). Elle est de plus issue d'une ressource locale gérée durablement.

Évolution du prix des principales énergies aux particuliers en centimes d'Euros TTC/ kWh PCI



Sources : MEE/M/CDD/S0eS/CEEB/ONF Décembre 2018

ONF Énergie commercialise du bois difficilement transportable en l'état (encombrant et foisonnant) et destiné à l'énergie (chaleur ou cogénération électrique).

Le bois énergie est un complément utile à l'économie forestière mais surtout un outil de gestion sylvicole. En effet, la gestion des forêts et les différentes opérations sylvicoles nécessaires à la production du bois d'œuvre conduisent à procéder, au cours du cycle de croissance de la végétation, à des « éclaircies ». Ces dernières permettent de desserrer les peuplements en ne conservant que les arbres sélectionnés pour leur qualité et leur potentiel de croissance. Pour les premières éclaircies, qui ont peu d'attrait commercial du fait du faible diamètre du bois, le débouché énergie ouvre une valorisation sous forme de plaquettes forestières ou de bûches.

La garantie d'une démarche de qualité

Avec ONF Énergie Bois et la démarche de qualité et de transparence associée, l'ONF garantit à la clientèle de particuliers un bois bûche produit en France dans des conditions durables et légales. Un signe fort en France, alors que seulement 15 % du bois de chauffage est vendu sur le marché formel et que très peu de produits commercialisés le sont dans le cadre du respect d'une norme ou d'un label de qualité.

Preuve de la performance intrinsèque des produits proposés par l'ONF recommandés depuis 2017 par Flamme Verte, le label du chauffage au bois, la gamme Bois bûche ONF Énergie Bois rencontre un succès toujours plus grand avec des produits conditionnés propres, secs et pratiques d'emploi (25, 30, 40, 50 cm et en palettes rangées ou non, big bag ou sacs). Enfin, le rapport qualité/prix est tel qu'après avoir utilisé un bois bûche sec, le consommateur n'en change plus. L'ensemble des membres du réseau ONF Énergie Bois se sont ainsi équipés et organisés pour garantir aux clients un taux d'humidité inférieur à 20 %.

> Rendez-vous sur www.onf-energie-bois.com

ONF ÉNERGIE, UNE CROISSANCE CONTINUE

En 2018, ONF Énergie a commercialisé **600 000 tonnes** de plaquettes forestières.

Avec **25 %** du marché français, ONF Énergie, avec sa filiale ONF Énergie Méditerranée, est le **1^{er}** producteur de combustible bois pour les chaufferies et les installations énergétiques fonctionnant à la biomasse.

Acteur de la structuration de la filière des énergies renouvelables, ONF Énergie est à la recherche permanente d'innovation : mesure de l'humidité des bois, optimisation des échantillonnages des plaquettes, transports alternatifs à bas coût carbone (fluvial, ferroviaire, etc.), nouvelles techniques d'exploitation en forêt.

Acteur de la transition énergétique, ONF Énergie développe avec le bois, une énergie vertueuse pour les territoires :

Au niveau de l'emploi local :
4 fois plus d'emplois non délocalisables que les énergies fossiles

Pour la proximité :
distance forêt client = 60 km en moyenne

Avec un bilan carbone performant :
pour 100 MWh livrés au client, moins de 5 ont été consommés pour produire et livrer les plaquettes forestières.

À des prix modérés et stables
(non dépendants des fluctuations des énergies fossiles)



ONF INTERNATIONAL

Un projet pour la paix et le développement durable en Amazonie colombienne

Depuis juin 2018 et pour une durée de trois ans, ONF International et sa succursale ONF Andina mettent en œuvre un projet durable et solidaire dans le Guaviare, l'une des régions clés de la reconstruction de la Colombie, autrefois minée par la guerre civile.

Le projet pour la paix et le développement durable en Amazonie colombienne s'insère dans une région, le Guaviare, où convergent plusieurs facteurs limitant le développement : impacts du conflit armé (déstructuration sociale, mines antipersonnels), absence de l'État et fragilité environnementale (le département est essentiellement couvert par une réserve forestière et des aires protégées). Désignée comme l'une des régions clés de l'accord de paix historique signé en novembre 2016 par le président colombien, Juan Manuel Santos, et la guérilla des FARC, le Guaviare accueille deux espaces territoriaux de formation et de réincorporation pour les combattants démobilisés. La présence de cultures illicites reste importante dans le département.

Des partenaires stratégiques

Pour promouvoir le développement rural de cette région du sud-est colombien et améliorer les conditions de vie des populations locales, ONF-Andina s'est entouré de différents partenaires clés, comme la Fondation Exito (groupe Casino, fondation spécialisée dans la lutte contre la dénutrition infantile), Action contre la Faim (ONG internationale), Alquería (entreprise de produits laitiers) ou encore le Gouvernement régional du Guaviare. Les quatre composantes du projet – financé à hauteur de 5,2 millions d'euros par le Fonds Européen pour la Paix en Colombie - s'articulent autour de l'appui à l'aménagement du territoire, de la diversification des systèmes productifs durables et compatibles avec la vocation forestière des terres, de la nutrition et de la sécurité alimentaire.



© NICOLAS BECERRA / ONF



© ONFA

De gauche à droite : Edgar Mauricio Ariza Aya (Coordinateur de projet, Alquería), Angela Maria Orrego Cardona (Coordinatrice d'investissement sociaux et generation de connaissances Fondation Exito), Carolina Turriago Borrero (Responsable relations publiques Fondation Exito), Francisco Garcia (Manager du Fonds Européens pour la Paix), Patricia Lombart (Ambassadrice de l'UE en Colombie), John Orlando (Directeur Action contre la Faim en Colombie), Myriam Bouslama (Directrice Colombie Agence Française de Développement), Gautier Mignot (Ambassadeur de France en Colombie), Jennifer Guzman (Responsable nutrition, Action contre la Faim), Caroline Merle (Directrice, ONFA), Josseline de Clausade, (membre du conseil de direction du groupe Exito et de la Fondation Exito), Diana Lucena Gavilan (Equipe technique ONFA), Iris Parrot (Equipe technique ONFA), Angie Muñoz (Equipe administrative ONFA), Luis Alejandro Paez (Chef de projet ONFA), Andres Vidal (Chef de composante systèmes productifs ONFA)

L'outil Forland au service de la planification foncière et de l'aménagement du territoire

ONFI adaptera sa technologie Forland (plateforme numérique collaborative pour la gestion des territoires), développée dans le cadre du programme EIT Climate-KIC de l'Union Européenne, aux besoins des entités en matière de planification du territoire et de suivi de ses évolutions. La plateforme web mise à disposition inclura trois modules : suivi historique et projection de la déforestation, indicateurs de suivi du projet, outils d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire. En outre, les équipes de terrain s'engagent à réaliser un travail participatif de planification sur 400 fermes de la région, permettant de définir avec les bénéficiaires des alternatives d'utilisation du sol plus durables et efficaces, compatibles avec les conditions légales d'usage du territoire : engagement zéro déforestation, agroforesterie, restauration des sols.

L'accès à une alimentation suffisante et équilibrée ainsi qu'à l'eau potable figure au cœur du programme.

Systèmes de production durables

La mise en œuvre d'alternatives productives durables sera recherchée. Elle combinera conservation, restauration et augmentation de la productivité dans des espaces déjà déboisés pour la stabilisation de la frontière agricole, en incluant une approche différentielle (femmes, jeunes, populations amérindiennes et ex-combattants).

Le Guaviare étant l'un des départements subissant les plus forts taux de déforestation du pays (38 000 ha déboisés en 2017, plus de 50 000 ha en 2018), le projet s'inscrit dans la logique d'intervention du programme « REDD Early Movers » Visión Amazonía pour la réduction de la déforestation en Amazonie. L'équipe d'ONF-Andina réalisera ainsi sur une surface de 5 000 ha le premier plan d'aménagement forestier durable en Colombie.



© NICOLAS BECERRA

Communication et éducation pour le développement territorial

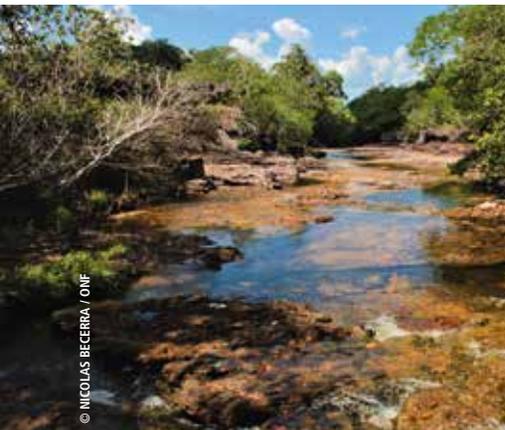
Avec l'appui des acteurs de l'enseignement, la réflexion et la participation des populations locales sur les enjeux de développement durable et les relations entre zones rurales et urbaines seront encouragées. ONF Andina prévoit notamment la création d'outils innovants et ludiques de transfert de compétences sur toutes les thématiques du projet.

Une extension à venir pour les espaces de démobilisation

En 2018, l'Union Européenne a approuvé un apport financier d'1 million d'euros supplémentaire, afin de permettre à ONF Andina et Action contre la Faim de conduire des activités spécifiques avec les ex-combattants FARC. Elles porteront sur l'accès à l'eau potable, la restauration écologique d'un micro-bassin versant et l'appui à des initiatives de création de valeur à partir de productions agricoles.



ONF International intervient depuis plus de 20 ans dans la gestion durable des forêts, l'aménagement intégré des territoires ruraux et la lutte contre le changement climatique. Son périmètre d'action couvre principalement l'Afrique et l'Amérique latine, où sont présentes ses quatre filiales : ONF Andina en Colombie, ONF Brésil, ONF Côte d'Ivoire et Sylvafrica au Gabon.



© NICOLAS BECERRA / ONF



© NICOLAS BECERRA / ONF

2018, L'ONF EN ACTION

Ressources

Bilan économique

Expertise juridique

50 ans de documentation





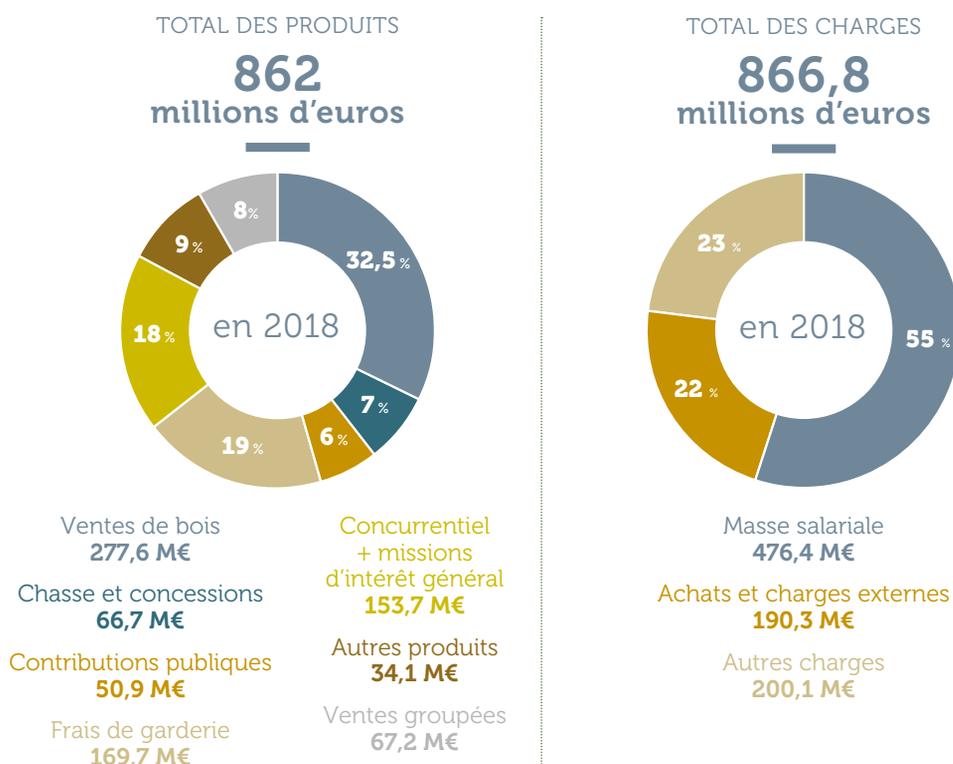
Bilan économique

Le résultat net de l'exercice 2018 est en sensible amélioration par rapport à 2017 de +3,4 M€, même s'il reste déficitaire de -4,8 M€ (- 8,2 M€ en 2017).

Ce résultat positif est lié à une série d'évolutions favorables. En premier lieu, le chiffre d'affaires s'inscrit en hausse sensible (+25,6 M€), porté notamment par les ventes de bois (+18,5 M€) et les activités concurrentielles (+5,6 M€).

Compte tenu par ailleurs de la stabilisation des charges d'achats et de sous-traitance à 190,3 M€, l'Office affiche une hausse de sa valeur ajoutée de +4,3 %.

Par ailleurs, l'Office a réduit sa masse salariale de 2,2 M€ à 476,4 M€ tandis que le total des subventions publiques hors chiffre d'affaires s'est accru de +15,3 M€.



Les produits s'inscrivent en nette hausse de +14,8 M€ par rapport à 2017, portées notamment par le dynamisme des ventes de bois

Le total des produits de l'exercice comptable 2018 s'élève à 862,0 M€, en hausse de +14,8 M€ par rapport à 2017 (847,3 M€), en raison principalement de la hausse du chiffre d'affaires (+25,6 M€), des produits communaux de ventes groupées (+7,3 M€) et des contributions publiques (+15,3 M€). Le versement compensateur versé par l'État est quant à lui resté stable à 140,4 M€.

Les ventes de bois s'élèvent à 277,5 M€ en 2018, soit +18,5 M€ (+7,1%) par rapport à 2017 (259,0 M€), et avec une hausse significative par rapport à la cible du budget rectificatif 2018 (268,0 M€).

La hausse des recettes s'explique par une augmentation très forte du prix de vente du bois d'œuvre de chêne (+14 M€ par rapport à 2017) et une reprise en bois énergie et bois d'industrie sur le quart Nord-Est de la France. Les volumes vendus en forêt domaniale sont stables par rapport à 2018 à 5,55 Mm³ en équivalent bois sur pied en France métropolitaine.

En dehors de l'année 2007, le chiffre d'affaires en Euro constant issu de la vente de bois des forêts domaniales se situe à son plus haut depuis les années 2000 et même au plus haut niveau historique en Euro courant.

Des charges qui augmentent moins vite que les produits (+11,4 M€) et des investissements maîtrisés (79,9 M€)

Le total des charges s'établit à 866,8 M€, soit une augmentation de +11,4 M€ par rapport à 2017 (855,5 M€). Cette hausse est liée notamment au reversement aux collectivités des produits communaux de ventes groupées en augmentation de 7,3 M€ (le pendant se trouve également côté produits avec les produits communaux des ventes groupées) et par les dotations aux amortissements plus importantes (+4,5 M€) essentiellement sur les travaux en forêt domaniale dont la montée en charge se poursuit jusqu'en 2021.

En revanche, les achats et charges externes ont été stabilisés à 190,3 M€ par rapport à 2017, tandis que la masse salariale est en retrait de 2,2 M€ à 476,4 M€ par rapport à 2017 (478,6 M€). Cette maîtrise budgétaire s'est traduite par une gestion rigoureuse de l'emploi afin de contenir l'évolution du coût du travail : en effet, afin de respecter le plafond en crédits de la masse salariale, l'Office a mis en œuvre un pilotage strict du schéma d'emplois national. Les investissements propres et en forêts (hors opérations de régularisations des forêts au bilan de l'ONF pour 36,2 M€) s'élèvent à 79,9 M€ en 2018, en diminution de 11,5 M€ par rapport à 2017.

Cette variation s'explique par la rationalisation des investissements mise en œuvre dans le cadre du plan stratégique (-8,8 M€ sur les travaux forestiers, environnementaux et d'accueil du public et -2,7 M€ sur les investissements propres (matériel et véhicules, informatique, immobilier)). Les activités de l'office génèrent une capacité d'autofinancement (CAF) de 47,4 M€ en très nette augmentation par rapport à 2017 (10,5 M€). Toutefois, celle-ci est insuffisante pour financer intégralement les investissements de l'établissement.

En conséquence, le besoin de financement comptable de l'Office se détériore de 27,1 M€ au 31 décembre 2018 par rapport à fin 2017 (320,0 M€), pour s'établir désormais à 347,1 M€. Il apparaît ainsi que l'équilibre économique de l'Office reste sensible aux évolutions de la conjoncture économique et à la rigidité de ses coûts fixes.

Toutefois, les résultats 2018 sont encourageants : ils sont les premiers effets du plan stratégique pluriannuel lancé fin 2017, visant à moderniser l'action de l'ONF, à améliorer la performance de ses activités et à sécuriser l'atteinte des objectifs du COP 2016-2020.

1999-2018 VENTES DE BOIS DOMANIAUX CHIFFRE D'AFFAIRES / VOLUMES



EXPERTISE JURIDIQUE

Un nouveau référentiel de contrôle interne des audits

Les divers engagements de la politique environnementale de l'ONF placent les thématiques au centre des actions de l'établissement. L'adossement du Département juridique au Service de l'inspection, de la qualité et des audits renforce cette mission de pilotage stratégique et opérationnel de l'Office. Au sein de cette structure renforcée, le service a déployé un nouveau référentiel de contrôle interne appliquant les normes internationales de l'audit interne (IFACI).

Ce référentiel définit trois catégories de missions d'audit et de contrôle : audit de conformité de portée nationale, mission d'appui à la conduite du changement (par exemple, évolution des métiers de l'ONF), audits « flash » (assistance à une direction territoriale pour la réorganisation d'un service, appui à l'optimisation du parc automobile...).

Organisation des missions de police

La nouvelle instruction relative aux missions de police des personnels assermentés de l'ONF parue en 2017 a été déployée en 2018. Dans ce cadre, près de 2 500 opérations de police ont été réalisées. Une plaquette de présentation a été publiée à destination des communes et des partenaires.



Bilan des infractions

En 2018, près de 4 377 contraventions forfaitaires ont été constatées par les agents commissionnés de l'ONF, ce qui représente un montant d'amende de plus de 327 485 euros encaissé par le Trésor Public.

637 infractions ont été constatées par procès-verbaux. Ces procédures concernent principalement les dépôts d'ordures (178), les abattages et enlèvements illicites d'arbres (75), la circulation dans les milieux naturels (52), les plans de chasse (50), les incendies volontaires et involontaires (50), la chasse et le vol de produits naturels (champignons, plantes aromatiques et médicinales destinées à la fabrication industrielle).

Sécurité du public : une jurisprudence favorable aux gestionnaires d'espaces naturels

Au cours de l'année 2018, une décision importante et très attendue a été rendue par la Cour de cassation (C. cass 2^e civ. 14/06/2018). Elle dégage la responsabilité de l'ONF suite à un accident corporel très grave dont a été victime un adolescent utilisant un circuit free-ride clandestin dans une forêt domaniale péri-urbaine. Commentée dans plusieurs revues juridiques, cette décision limite la responsabilité civile de l'ONF survenant dans le cadre de la pratique d'une activité clandestine et illégale.

Protection des données

Le règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD), a été déployé en 2018. Les principaux objectifs sont d'accroître la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement.

Alerte éthique

Par application de la loi Sapin 2, le déploiement d'un dispositif d'alerte éthique a été effectué au 1^{er} janvier 2018, complété par la création d'un comité d'éthique et de déontologie et la nomination d'un référent déontologue.

Simplification

Les actions de simplification (formulaires administratifs, processus, outils informatiques, etc.) se sont poursuivies. Afin d'augmenter leur efficacité, la dématérialisation des formulaires et l'innovation participative grâce au réseau social interne Chlorofil ont été engagées.

Conventions d'occupation temporaire

Conclus essentiellement avec les gestionnaires d'infrastructures linéaires* et de campings forestiers, les conventions d'occupation temporaires permettant l'occupation limitée dans le temps (hors servitudes) d'un périmètre foncier en forêt domaniale. En 2018, le chiffre d'affaires perçu sur ces COT a représenté près de 26 millions d'euros, soit l'une des recettes les plus importantes de l'ONF, en augmentation régulière depuis 2006. A partir du 1^{er} mars 2019, l'intégralité des COT fera l'objet d'une mise en concurrence selon des procédures adaptées aux enjeux, afin de respecter les orientations du droit communautaire qui exige transparence et équité de traitement, y compris pour le domaine privé de l'État.

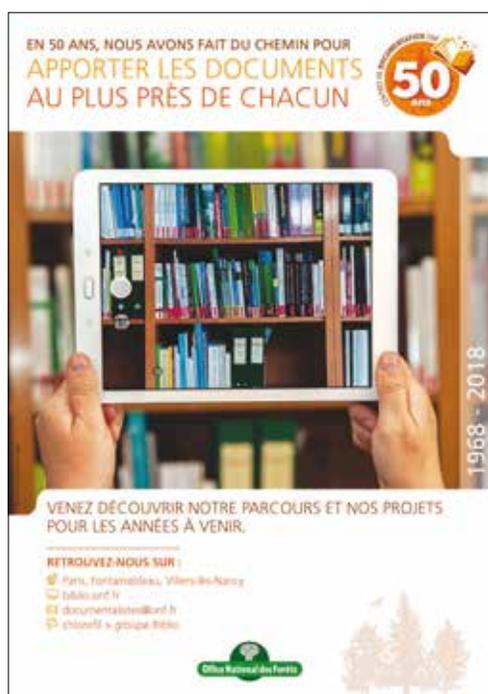


* Enedis, RTE, opérateurs de fibres optiques...

Ressources documentaires

50 ans de documentation

Le centre de documentation de l'ONF a fêté ses 50 ans en 2018. Un service et des équipes dédiés à tous les forestiers et les personnels de l'établissement, grâce au « Portail bibliographique » qui regroupe les publications internes et externes à l'Office. « Quoi d'neuf, Doc ? » : c'est le nom de la lettre d'information diffusée à cette occasion, avec la création, en parallèle, d'un groupe sur le réseau social de l'ONF dédié à l'échange et l'amélioration continue des services proposés.



Un peu d'histoire...

Le premier centre de documentation a été créé en 1968 au siège de l'ONF à Paris. Sa mission initiale a permis de constituer et d'organiser un fonds documentaire pour répondre aux besoins des services de la direction générale et aux questions du public externe. En 1974, un deuxième centre a été créé à Velaine-en-Haye, au centre de formation nationale (aujourd'hui basé à Villers-lès-Nancy), puis un troisième à Fontainebleau en 1987, au département des Recherches techniques.





Office National des Forêts